



N° 22 mars 2013



Édito

Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS, et François-Joseph Ruggiu, DAS InSHS

Le premier salon de la valorisation en sciences humaines et sociales se tiendra à Paris les 16 et 17 mai

2013. Le projet avait été lancé dès l'été 2010 par la direction de l'INSHS et il a été rejoint par une série de partenaires, au premier rang desquels l'Alliance Athéna [...]

NOUVELLES DE L'INSTITUT

Les revues scientifiques. Résultats de l'enquête RIBAC 2011

Les revues interviennent de plusieurs manières et à plusieurs niveaux dans l'activité scientifique des chercheurs et acteurs de la recherche [...]

Ecoles thématiques et actions nationales de formation 2013 [...]

VIE DES RÉSEAUX

Lascaux - Le Droit au service de la sécurité alimentaire

Le programme Lascaux analyse, par le biais du droit, les problèmes liés à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde, thématiques qui sont le plus souvent laissées à l'analyse des économistes et des agronomes [...]

FOCUS

La BAP D au CNRS : quels constats, quel avenir ?

En raison des départs massifs à la retraite des IT en sciences SHS, l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS a commandé en mai 2011 une étude métier dont le rapport a été rendu en janvier 2013 [...]

ZOOM SUR...

Marseille-Provence, rivages des produits et des ouvriers du monde

Dans le cadre de Marseille-Provence 2013, Olivier Raveux, chercheur au sein de l'unité Telemme, nous présente deux expositions qui auront lieu de septembre 2013 à janvier 2014 [...]

VALORISATION

BOAT 1550 BC. Les communautés maritimes de l'Âge du bronze, d'hier à aujourd'hui

En septembre 1992, lors de travaux dans le port de Douvres, des archéologues mettent au jour des planches de chêne soigneusement assemblées par des systèmes de tenons et mortaises [...]

La valorisation en Sciences humaines et sociales en quête de ses repères

L'innovation liée aux transferts technologiques recherche-société serait la clé du développement économique [...]

EN DIRECT DE L'ESF

Les Sciences Culturelles et Littéraires et La professionnalisation des chercheurs en tant qu'enseignants dans le supérieur : deux publications, deux nouvelles perspectives de recherches [...]

LA TRIBUNE D'ADONIS

D'ici quelques jours, le TGE Adonis va fusionner avec Corpus-IR. Marc Renneville, historien et directeur de recherche au CNRS, va diriger cette nouvelle infrastructure qui prendra la forme d'une UMS [...]

LIVRE



Le Jari. Géohistoire d'un grand fleuve amazonien, de François-Michel Le Tourneau et Anna Greissing, Presses universitaires de Rennes, 2013

Fruit d'une abondante documentation historique restituée par de très

nombreuses illustrations, cet ouvrage retrace l'histoire de la région fascinante du Jari. Il en montre les dynamiques actuelles [...]

voir toutes les publications

REVUE



Revue de l'Association internationale des sociologues de langue française, Sociologies publie des articles émanant de sociologues du monde entier pour mettre en regard des éléments de la production sociologique entre

des espaces institutionnels et culturels différents. Elle favorise l'ouverture à la diversité des courants théoriques [...]

voir toutes les revues

PHOTO



Hêtre commun, "Fagus sylvatica", en forêt de Chailluz.



Édito

Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS
François-Joseph Ruggiu, DAS InSHS

Le premier salon de la valorisation en sciences humaines et sociales se tiendra à l'Espace Charenton (Paris 12e) les 16 et 17 mai 2013. Le projet avait été lancé dès l'été 2010 par la direction de l'InSHS et il a été rejoint par une série de partenaires, au premier rang desquels l'Alliance Athéna. Son aboutissement témoigne de la prise de conscience de l'ensemble de la communauté des sciences humaines et sociales de la nécessité de s'interroger sur le transfert des connaissances de la recherche fondamentale, dont la pratique demeure l'activité essentielle des chercheurs et des ingénieurs et techniciens de l'InSHS, vers la société.

La notion de valorisation en sciences humaines et sociales souffre, en effet, d'une série d'ambiguïtés, qui ne sont pas encore parfaitement identifiées. Pour un nombre appréciable de collègues, valoriser la recherche signifie, avant tout, diffuser les résultats de ses travaux de recherche soit par le biais d'un colloque ou d'une conférence soit par le biais d'une publication en direction de la communauté académique. Valoriser une recherche serait donc tout simplement la publier ou, parfois, la « vulgariser ». A l'inverse, la définition classique de la valorisation – c'est-à-dire « la mise en œuvre des politiques visant à développer le transfert de connaissances entre la recherche publique et les entreprises » – semble peu concerner les sciences humaines et sociales.

Entre ces deux sens, l'un large et diffus, et l'autre très restreint, existe, pourtant, une très grande diversité de formes de la valorisation pratiquées par nos collègues. C'est vers elles que se tourne principalement le salon *Innovatives SHS*. Un appel à projets, largement diffusé, a fait converger vers l'InSHS et ses partenaires environ 120 propositions de collègues engagés, dans la droite ligne de leurs activités de chercheurs ou d'IT, dans un transfert des connaissances acquises vers un public non universitaire, en particulier la société civile, les collectivités territoriales, les associations ou les entreprises.

S'agissant d'un « salon » de la valorisation, nous avons privilégié la notion d'exposition dans le choix des projets retenus et nous avons sélectionné prioritairement ceux qui étaient articulés à la réalisation d'un produit ou d'un objet spécifique qui pouvait être montré à un public académique et non académique. Il s'agit, pour certains, de logiciels, comme FRETURB, mis au point par le Laboratoire d'Economie des Transports, qui modélise le transport des marchandises en ville pour l'aide à la décision des collectivités locales. Il a été testé dans plusieurs villes françaises, ainsi qu'à Genève et Zurich, pour élaborer des diagnostics préalables à l'élaboration de plans de déplacement urbain. Second exemple, la plateforme de communication alternative PCA, développée par le Laboratoire Parole et Langage, en liaison avec la société Aegys, qui est destinée à aider les utilisateurs handicapés (essentiellement ne pouvant plus parler) à rétablir une communication ; elle a été élaborée par un groupe de travail associant des chercheurs en informatique et en linguistique, mais aussi des psychologues, des

médecins, des rééducateurs, des centres d'accueil de handicapés et des associations d'handicapés.

A côté des logiciels, qui étaient sans doute la réalisation la plus attendue, sont apparus des projets très variés : sites web de service internet ; outils multimédias ; ou encore outils de reconstitution 3D appliqués, en particulier, au patrimoine, jusqu'à une chambre de réalité augmentée ou virtuelle, appelée « chambre musicale », où seront diffusés des images et des sons visant à reconstituer les environnements architecturaux et sonores de la Renaissance. Ces derniers exemples montrent à quel point la recherche fondamentale et les opérations de valorisation se nourrissent mutuellement dans une relation qui n'est pas simplement d'amont vers aval.

Une partie de ces produits se situent explicitement dans une perspective d'exploitation commerciale par le biais de la création d'une entreprise, alors que d'autres se développent dans une perspective d'aide à la détermination des politiques publiques, tournée vers les collectivités territoriales, dans les transports ou le patrimoine, ou de diffusion des connaissances scientifiques vers les associations et le grand public.

Le salon de la valorisation en sciences humaines et sociales, qui est le premier du genre, ne prétend pas résumer à lui seul tout ce qui se fait dans nos communautés, autour, par exemple, du livre, du film, de la conférence publique, de la presse, de la radio et de la télévision ou encore de l'expertise publique ou privée. Autour de l'espace de stands, qui est le cœur de la manifestation, se déploie, cependant, un ensemble de posters qui présentent des opérations spécifiques de transferts de connaissances, en particulier dans le domaine de l'expertise sociale mais aussi par le biais des opérations de diffusion des connaissances à un public large. Et, un ensemble de rencontres — en particulier entre l'Alliance AllEnvi et l'Alliance Athéna sur la valorisation dans le domaine de l'alimentation — ou de tables rondes prolongera la réflexion.

Loin de toute perspective « utilitaire », *Innovatives SHS* veut donc mettre en valeur les réalisations, parfois spectaculaires, d'une partie de nos collègues, les faire découvrir à l'ensemble des communautés scientifiques et les mettre en contact avec un autre public, celui des mondes politique, économique ou associatif. Premier du genre, il aspire à devenir un rendez-vous régulier à Paris ou en région.

Les revues scientifiques Résultats de l'enquête RIBAC 2011

Les revues interviennent de plusieurs manières et à plusieurs niveaux dans l'activité scientifique des chercheurs et acteurs de la recherche. Les chercheurs peuvent être successivement ou concomitamment producteurs, consommateurs, acheteurs et diffuseurs des revues scientifiques. Nous nous intéressons ici à leur activité de producteurs comme auteurs d'articles et comme acteurs dans l'édition et la diffusion des articles (choix des thématiques, participation aux comités scientifiques, sélection et évaluation des articles à diffuser).

Au niveau du dossier RIBAC, deux rubriques sont concernées par ces activités autour des revues : les publications scientifiques et les activités éditoriales. Comme nous l'avons montré précédemment¹, les articles de revues représentent environ 1/3 des publications des chercheurs SHS, toutes disciplines SHS confondues. Les revues sont donc, comme les chapitres d'ouvrages, un support de publication très important pour la communauté des sciences humaines et sociales avec des différences toutefois selon les disciplines : les chercheurs en économie produisent environ deux fois plus d'articles de revues que les chercheurs en histoire et en lettres. Ces derniers publient plus de chapitres d'ouvrages.

Publications : Où et comment publient les chercheurs SHS du CNRS ?

Sur les 1762 chercheurs qui ont renseigné leur dossier RIBAC en 2011, 1059 chercheurs (60,1%) ont publié au moins un article de revue et 1017 (57,7%) ont publié au moins un chapitre d'ouvrage. 1423 chercheurs (80,7%) ont publié au moins un article et/ou un chapitre d'ouvrage en 2011.

Les 1059 chercheurs ont publié 2220 articles de revues dans 1328 revues différentes. On observe donc une forte dispersion des publications des chercheurs CNRS-SHS dans les revues puisque chacune des 1328 revues est le support de moins de deux articles par an écrits par des chercheurs CNRS-SHS.

Sur ces 2220 articles, 1292 (58,1%) articles sont publiés dans des revues répertoriées dans *JournalBase* et 928 (41,9%) dans des revues non référencées dans *JournalBase*. *JournalBase* est une plateforme bilingue d'interrogation qui recense la totalité des revues en sciences humaines et sociales répertoriées dans le Web of Science (Thomson Reuters), Scopus (Elsevier), les listes d'autorité ERIH (Europe) et AERES (France). Elle est mise à jour annuellement.

Les 1292 articles ont été publiés dans 693 revues différentes et les 928 articles ont été publiés dans 635 revues différentes (cf. tableau 1). Ces 635 revues ne sont pas référencées dans les bases de données ci-dessus. Il n'est donc pas possible d'avoir des informations complémentaires (langue de la revue, pays d'édition, etc.) sur ces revues.

Présence dans <i>JournalBase</i>	Nombre d'articles publiés	Nombre de revues dans lesquelles sont publiés les articles
oui	1292	693
non	928	635

Tableau 1 : Répartition des articles publiés par les chercheurs de l'InSHS dans le référentiel *JournalBase* (source RIBAC 2011)

Répartition par pays d'édition

L'étude de la répartition par pays d'édition se limite donc aux 693 revues présentes dans *JournalBase* car nous ne disposons pas de ces informations pour les revues non présentes dans *JournalBase*. On constate (cf. tableau 2) que la France édite 37,9 % des revues dans lesquelles publient les chercheurs et que les pays anglo-saxons (États-Unis et Royaume-Uni) en éditent 32,2 %.

Les pays européens hors Royaume-Uni (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Italie, Suisse, Espagne, etc.) éditent 61,6 % des revues comportant au moins une publication des chercheurs de l'InSHS en 2011. Les pays francophones (France, Belgique, Canada, Suisse) en éditent 46,1 %.

Pays	Nombre de revues	%
France	261	37,7%
États-Unis	129	18,6%
Royaume-Uni	94	13,6%
Pays-Bas	57	8,2%
Allemagne	30	4,3%
Belgique	25	3,6%
Canada	21	3,0%
Italie	20	2,9%
Suisse	11	1,6%
Espagne	8	1,2%
Autres Pays	37	5,3%

Tableau 2 : Répartition des pays d'édition des revues dans lesquelles publient les chercheurs (source RIBAC 2011).

1. Lettre de l'InSHS, novembre 2012, http://www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSIS/lettre_infoINSIS_20HD.pdf

En ce qui concerne les 693 revues référencées dans JournalBase, les chercheurs du CNRS publient majoritairement dans des revues européennes.

Si on fait un focus sur les 261 revues françaises dans lesquelles publient les chercheurs CNRS de l'InSHS, un peu moins de la moitié (116) sont soutenues par l'InSHS financièrement (subventions) et/ou par la mise à disposition d'ingénieurs spécialistes de l'édition. Parmi les 635 revues absentes de *JournalBase*, 4 revues sont soutenues par l'InSHS.

Répartition par langue

Si on analyse les 5 langues principales de publication des 693 revues se trouvant dans *JournalBase* (cf. tableau 3), on constate que l'anglais est la langue majoritaire des publications (46,1%) mais le français concerne près de 40 % des publications. Nous n'avons pas d'information sur les 635 revues non référencées dans *JournalBase*.

Répartition par section du comité national et par source

Globalement, près de 58 % des articles publiés par les chercheurs CNRS-SHS se trouvent dans des revues répertoriées dans *JournalBase* et plus de 50 % des articles ont été diffusés dans des revues des listes l'AERES (cf. tableau 4).

Mais, on observe de fortes différences entre les communautés des SHS.

Ainsi, ce sont les économistes (section 37) et les linguistes (section 34) qui sont le mieux représentés avec respectivement 75% et 66 % de leurs articles publiés dans des revues de *Journalbase*.

Langue	nb de revues	%
anglais	387	46,1%
français	333	39,6%
allemand	43	5,1%
italien	27	3,2%
espagnol	23	2,7%
autres langues	27	3,2%

Tableau 3 : Répartition des langues des revues dans lesquelles publient les chercheurs (source RIBAC 2011).

A l'opposé, les productions scientifiques des chercheurs en histoire (sections 31, 32 et 33) et en ethnologie/anthropologie (section 38) sont moins bien référencées avec 40 à 50 % de leurs articles publiés dans des revues référencées dans *JournalBase*.

Ce sont aussi les économistes (section 37) qui ont le plus de publications répertoriées dans la base de données américaine *WOS-SocialSciences* (WOS-SSCI) avec plus de 45 % de leurs articles publiés. Les littéraires et philosophes de la section 35 sont également bien représentés avec près de 30 % de leurs publications qui se trouvent dans la base de données *WOS-arts&humanities* (WOS-AHCI).

sections	nb articles total	nb articles dans JB	% articles dans revues dans JB	soutenues CNRS	% articles dans revues soutenues	AERES	% articles dans revues AERES	ERIH	% articles dans revues ERIH	WOS-AHCI	% articles dans revues WOS-AHCI	WOS-SSCI	% articles dans revues WOS-SSCI	SCOPUS	% articles dans revues de Scopus	DOAJ	% articles dans revues DOAJ
31	144	70	48,6%	21	14,6%	65	45,1%	55	38,2%	22	15,3%	14	9,7%	28	19,4%	3	2,1%
32	276	118	42,8%	37	13,4%	111	40,2%	103	37,3%	24	8,7%	8	2,9%	60	21,7%	3	1,1%
33	163	81	49,7%	33	20,2%	68	41,7%	54	33,1%	32	19,6%	8	4,9%	51	31,3%	1	0,6%
34	198	130	65,7%	18	9,1%	119	60,1%	111	56,1%	47	23,7%	53	26,8%	78	39,4%	6	3,0%
35	225	139	61,8%	30	13,3%	110	48,9%	91	40,4%	64	28,4%	19	8,4%	65	28,9%	3	1,3%
36	283	167	59,0%	46	16,3%	161	56,9%	28	9,9%	7	2,5%	29	10,2%	60	21,2%	11	3,9%
37	320	240	75,0%	19	5,9%	233	72,8%	25	7,8%	14	4,4%	145	45,3%	168	52,5%	5	1,6%
38	130	56	43,1%	25	19,2%	52	40,0%	31	23,8%	4	3,1%	12	9,2%	30	23,1%	2	1,5%
39	169	104	61,5%	34	20,1%	88	52,1%	16	9,5%	2	1,2%	20	11,8%	53	31,4%	24	14,2%
40	287	173	60,3%	81	28,2%	165	57,5%	20	7,0%	14	4,9%	45	15,7%	103	35,9%	18	6,3%
1, 5, 7, 10, 27, 42, 44	25	14	56,0%	0	0,0%	14	56,0%	7	28,0%	4	16,0%	6	24,0%	7	28,0%	2	8,0%
	2220	1292	58,1%	344	15,5%	1186	53,4%	541	24,4%	234	10,5%	359	16,2%	703	31,7%	78	3,5%

Tableau 4 : Répartition des articles publiés par les chercheurs CNRS par section du comité national et par source (source RIBAC 2011).

De plus, ces résultats confirment le fait que les listes de revues de l'ERIH ne concernent pas (ou très peu) les sciences sociales. Ces disciplines (sections 36, 37, 39 et 40) sont effectivement peu représentées dans cette source.

Enfin, peu de chercheurs publient dans les revues en libre accès. Pour l'ensemble des SHS, cela représente 3,5 % des publications (revues présentes dans la base [DOAJ](#) - Directory of open access Journals). La communauté des géographes (section 39) apparaît en pointe dans ce domaine avec près de 14,2 % de ses publications qui sont en open-Access.

Répartition par discipline

L'étude de la répartition par discipline se base sur les informations fournies par les chercheurs dans la zone « disciplines concernées » de la rubrique « publications scientifiques – Article » du formulaire RIBAC.

Ces informations permettent d'indexer chaque article avec un ou plusieurs grands champs disciplinaires parmi les 27 domaines de la classification ESF (European Science Foundation).

Pour présenter les résultats et comptabiliser les disciplines de

Figure 1 : Répartition des articles de revues par grand domaine disciplinaire (source RIBAC 2011), comptage entier

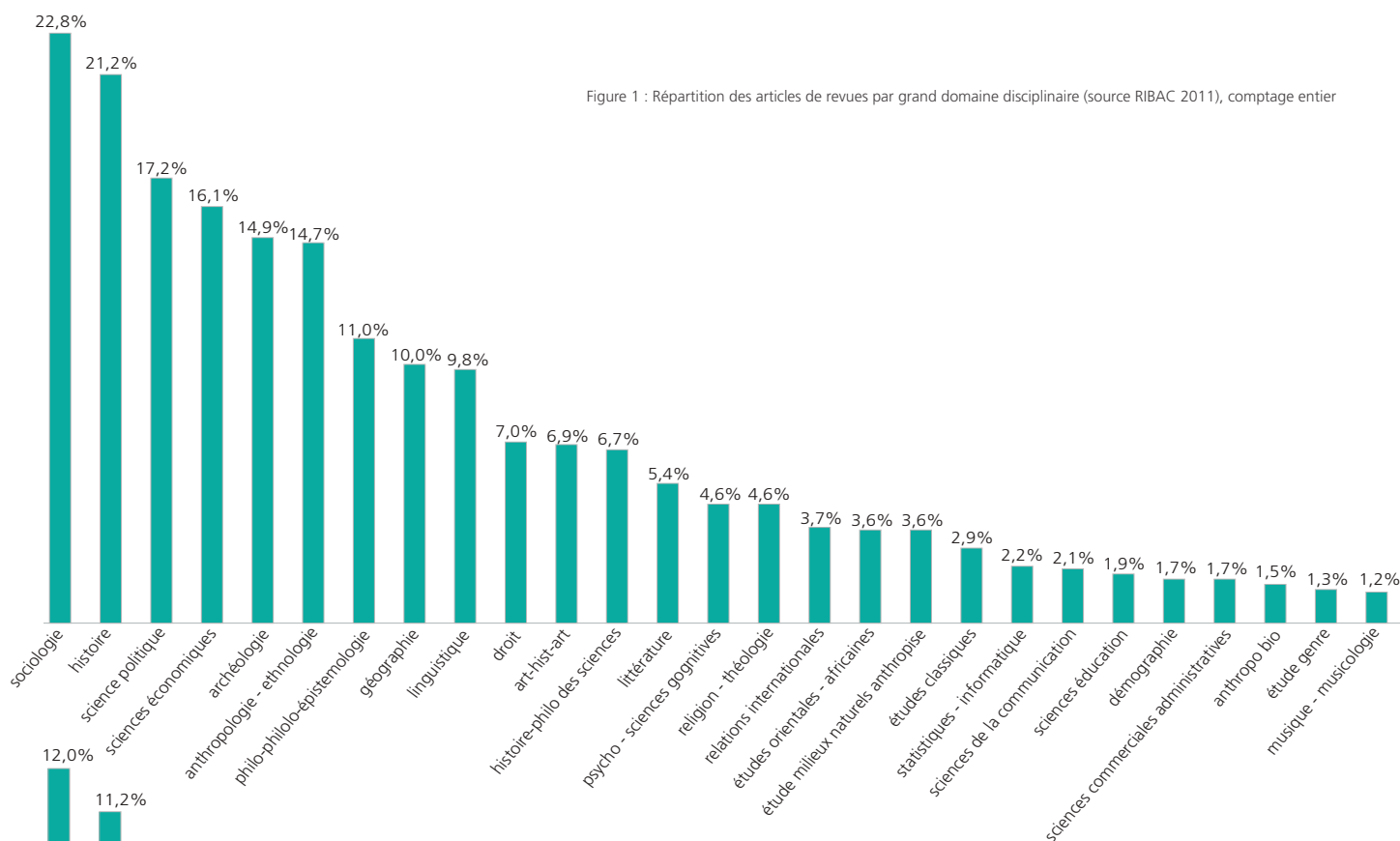
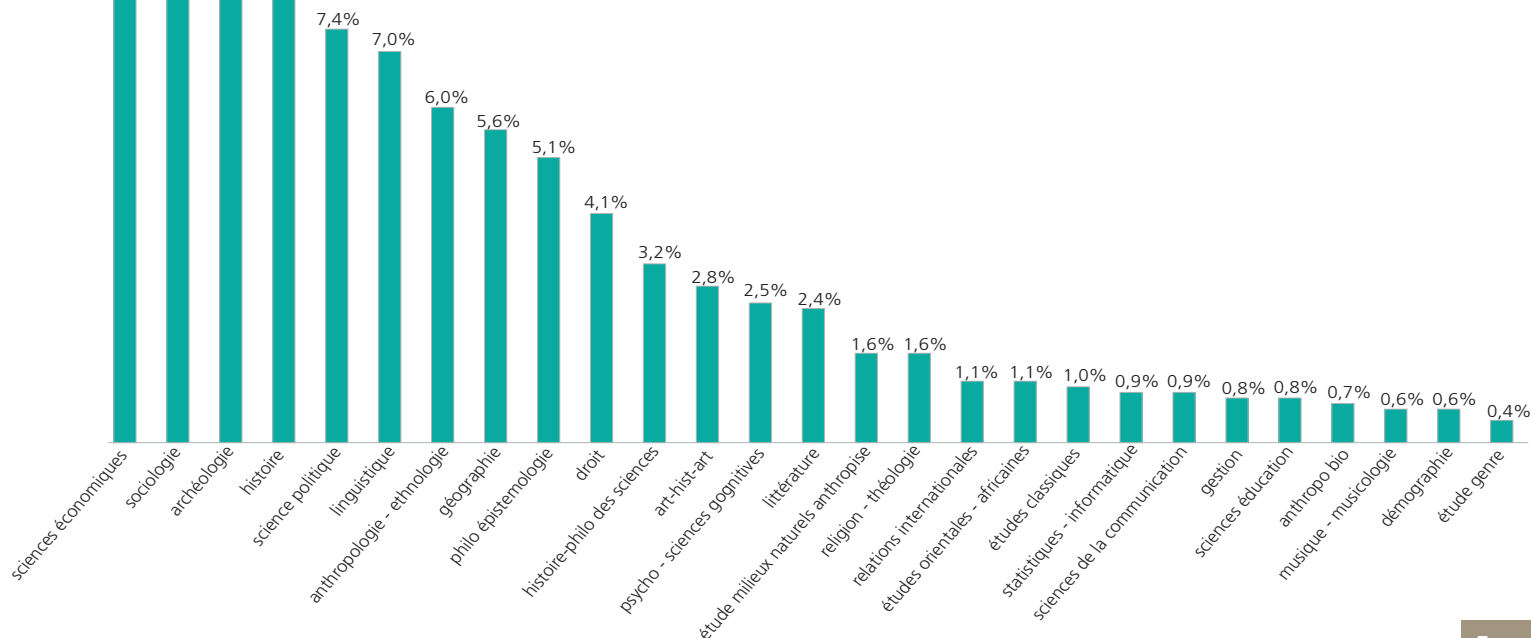


Figure 2 : Répartition des articles de revues par grand domaine disciplinaire (source RIBAC 2011), comptage fractionné



chaque article, nous pouvons utiliser 2 méthodes :

1 – Le comptage « entier » : un grand champ disciplinaire compte pour 1 pour chaque article, quel que soit le nombre de grands champs disciplinaires utilisés pour caractériser l'article (Figure 1).
2 – Le comptage « fractionné » : Si un article est indexé avec N grand champ disciplinaire, chaque grand champ disciplinaire est comptabilisé pour 1/Nème pour chaque article (Figure 2).

Le comptage fractionné a l'avantage d'obtenir des totalisations à 100 % : la somme des parts respectives des différentes disciplines est égale à 100 %, cela permet d'estimer l'importance relative de chaque discipline en considérant que chaque article a le même poids. Son inconvénient est qu'il s'agit de compter des fractions de discipline, concept difficile à manipuler.

Le plus souvent, nous préférons utiliser le comptage entier. Dans le comptage entier, la somme des parts respectives des différentes disciplines est supérieure à 100 %. Cette méthode permet d'estimer la proportion d'articles référencés dans chaque discipline.

Lorsque l'on utilise le comptage entier (Figure 1), la sociologie et l'histoire sont les domaines principaux de publication dans les revues. Puis, on trouve la science politique avec 17,2 % et les sciences économiques avec 16,1 % des articles totaux des chercheurs SHS.

Lorsque l'on utilise le comptage fractionné (Figure 2), les sciences économiques et la sociologie sont les domaines principaux de publication dans les revues. Puis on trouve l'archéologie (9,4%) et l'histoire (9,1%). La science politique arrive en 5^{ème} position avec 7,4 % des articles de revues.

Si on considère les chapitres d'ouvrage en utilisant le comptage entier, la répartition est différente. L'histoire est la discipline majoritaire avec 32,0 % des chapitres d'ouvrage puis vient la sociologie avec 23,8 %. La science politique représente 21,3 % et l'ethnologie arrive en 4^{ème} position avec 19,2 % des chapitres d'ouvrage. Les sciences économiques sont en 12^{ème} position et représentent seulement 8,1 % des chapitres d'ouvrage publiés par les chercheurs SHS.

Comme pour les sciences de la matière et de la vie, il est donc très important pour interpréter des résultats statistiques concernant les publications de préciser le type de publication auquel on fait référence, la discipline et la méthode de comptage utilisée.

Dépôt dans les archives ouvertes HAL

Pour permettre une diffusion large de leurs travaux, les chercheurs ont la possibilité de déposer leurs publications dans les archives ouvertes françaises HAL et d'importer automatiquement les métadonnées (description des publications) dans RIBAC. 62 chercheurs, soit seulement 3,5 % des chercheurs, ont utilisé cette possibilité. Ils ont intégré les métadonnées de 124 articles, soit 5,5 % des articles déclarés par l'ensemble des chercheurs.

Activités éditoriales des chercheurs CNRS-SHS

Les activités éditoriales recouvrent toutes les activités du chercheur autour de l'édition des revues et des ouvrages sur support papier ou électronique. On distingue, d'une part, les fonctions de gestion de la revue/ouvrage et de sélection des articles (res-

pensable de revue ou de collection, directeur de publication, membre du comité de rédaction, membre du conseil scientifique ou membre du comité de lecture) et, d'autre part, les fonctions de relecture et d'évaluation des articles (referee).

1252 chercheurs (71%) ont déclaré avoir réalisé au moins une activité éditoriale au cours de l'année 2011. Ces fonctions éditoriales sont donc effectuées par plus des 2/3 des chercheurs, ce qui en fait une activité importante du métier de chercheur à côté des publications scientifiques.

On peut également étudier l'importance relative des activités éditoriales sur les revues et les activités éditoriales sur les ouvrages : ce sont les activités éditoriales des revues qui occupent le plus les chercheurs SHS.

En effet, 1067 chercheurs (60,5%) ont réalisé une activité éditoriale au niveau des revues : 836 chercheurs ont déclaré une activité dans la gestion de la revue (78,3%) et 600 chercheurs (56,2%) ont une activité de relecture et de validation (referee).

Pour les ouvrages, 484 chercheurs (27,4%) ont réalisé une activité éditoriale : 408 chercheurs ont une activité dans la gestion des ouvrages et 117 chercheurs ont une activité de relecture/évaluation des ouvrages/chapitres d'ouvrage.

Si l'on s'intéresse aux activités éditoriales des revues, on observe que 836 chercheurs ont mentionné une activité sur 1019 revues différentes et 600 chercheurs ont déclaré une activité de « referee » qui se réalise autour de 888 revues différentes.

Ce sont donc 1554 revues différentes qui sont concernées par les activités éditoriales des chercheurs.

Sur ces 1554 revues, 965 sont référencées dans *JournalBase*. Soit 62,0 %.

	Nombre de revues	
France	294	30,5%
USA	202	20,9%
Royaume-Uni	162	16,8%
Pays-Bas	82	8,5%
Allemagne	41	4,2%
Belgique	34	3,5%
Italie	34	3,5%
Canada	25	2,6%
Espagne	22	2,3%
Suisse	14	1,5%
Autres	55	5,7%
total	965	100,0%

Tableau 5 : répartition des pays d'édition des revues pour lesquelles les chercheurs ont déclaré une activité éditoriale (source RIBAC 2011)

Si on analyse les pays d'édition des revues dans lesquelles les chercheurs ont une activité éditoriale et qui sont répertoriées dans *JournalBase*, on observe une majorité de revues anglo-saxonnes (37,7%) contre 30,5 % de revues françaises (cf. tableau 5). Les pays européens (hors Royaume-Uni) représentent 52,7 % des revues.

Revues support des publications et des activités éditoriales

L'ensemble des activités éditoriales et de publication d'articles de revue des 1423 chercheurs CNRS-SHS ont concerné, en 2011, 2432 revues différentes dont 1312 (53,9%) référencées dans *JournalBase*. 46,1% des revues support de l'activité des chercheurs CNRS-SHS ne sont donc pas référencées dans *JournalBase*.

Conclusion

Parmi les différentes sources bibliométriques répertoriés dans *JournalBase* (WOS, ERIH, AERES, SCOPUS), aucune n'est actuellement représentative pour caractériser l'ensemble de la production scientifique des chercheurs CNRS-SHS. On peut cependant noter de fortes disparités selon les disciplines SHS et pour certaines disciplines (économie et linguistique), on retrouve plus des 2/3 de leurs articles mentionnés dans des revues du référentiel *JournalBase*.

En corolaire, les chiffres présentés relatifs aux pays d'édition et langue de publication des articles publiés par les chercheurs de l'InSHS (issus du référentiel *JournalBase*) doivent être considérées comme des valeurs approchées et non comme des valeurs exactes. Nous pouvons cependant conclure que les chercheurs publient majoritairement dans des revues européennes (75 % de leurs publications) et environ la moitié des articles sont en anglais (46,1%).

La publication dans les revues en open access restent encore relativement faible, de même que les dépôts dans l'archive ouverte HAL. Moins de 5% des chercheurs ont transféré dans RIBAC les métadonnées de leur document déposé dans HAL, ce qui ne représente que 5,5 % des articles totaux publiés par les chercheurs.

Plus de 80% des chercheurs ont publié au moins un article de revues en 2011 et/ou ont eu une activité éditoriale relative aux revues.

Les activités éditoriales des chercheurs sont plus axées sur les revues que sur les ouvrages.

Les disciplines majeures de publication des chercheurs CNRS-SHS dans les revues sont les sciences économiques, la sociologie, l'archéologie et l'histoire.

Section 31 - Hommes et milieux : évolution, interactions
Section 32 - Mondes anciens et médiévaux
Section 33 - Mondes modernes et contemporains
Section 34 - Sciences du langage
Section 35 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
Section 36 - Sociologie et sciences du droit
Section 37 - Economie et gestion
Section 38 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines
Section 39 - Espaces, territoires et sociétés
Section 40 - Politique, pouvoir, organisation

Ecoles thématiques 2013

La liste des écoles thématiques 2013 est parue. L'InSHS soutient cette année 21 écoles thématiques et est institut secondaire pour sept autres écoles.

L'école thématique est une modalité de formation, ouverte aux communautés scientifiques. Pour le CNRS, elle est un des outils de la politique scientifique des instituts et du développement de l'interdisciplinarité.

L'école thématique est un moyen de favoriser l'émergence de nouvelles thématiques, d'accélérer la diffusion des avancées conceptuelles, méthodologiques et techniques, de favoriser la création de nouvelles communautés, d'organiser ou rénover une communauté scientifique, d'apporter une aide aux reconversions thématiques.

► Pour en savoir plus

Actions nationales de formation 2013

La liste des ANF 2013 est parue. L'InSHS soutient cette année 8 actions nationales de formation.

Les actions nationales de formation ont pour objectif d'accompagner les missions scientifiques des instituts du CNRS et de soutenir l'intégration et le développement professionnel des agents.

► Pour en savoir plus

contact&info

► Michèle Dassa, InSHS
michele.dassa@cnrs-dir.fr

Lascaux - Le Droit au service de la sécurité alimentaire



Forum mondial Lascaux "De la terre aux aliments, des valeurs aux règles", Nantes, juin 2010.

Le programme Lascaux analyse, par le biais du droit, les problèmes liés à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde, thématiques qui sont le plus souvent laissées à l'analyse des économistes et des agronomes. Ce programme de recherche, sélectionné en 2008 par le Conseil européen de la recherche¹ et financé pour une durée de 5 ans, est placé sous la direction scientifique de François Collart-Dutilleul, professeur de droit à l'université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France. Il est mené par une équipe de dix ingénieurs d'études, doctorants et post-doctorants hébergée à la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin à Nantes.

Lascaux est aussi un réseau international d'une centaine de chercheurs en Europe, en Afrique, en Asie et aux Amériques qui, chacun dans son champ de compétences, alimente les travaux du programme.

Pourquoi Lascaux ?

Les hommes qui ont peint les fresques de Lascaux n'auraient jamais pu réaliser ce chef-d'œuvre s'ils avaient dû consacrer l'essentiel de leur temps à la recherche nomade de nourriture, jour après jour, pour eux-mêmes et leurs proches. Les fresques de Lascaux témoignent d'une organisation sociale et d'une division des tâches, d'un ancrage sur un territoire et de solutions trouvées localement pour nourrir celles et ceux qui y vivent.

Aujourd'hui, les sociétés se sont complexifiées, diversifiées, mais près d'un milliard de personnes souffre encore d'une alimentation insuffisante en quantité et/ou en qualité.

Avec les moyens du droit, le programme Lascaux veut contribuer à ce que les différentes sociétés humaines puissent trouver

les modes d'organisation sociale et économique qui leur permettent, par elles-mêmes et par des échanges entre elles, de satisfaire le besoin fondamental de se nourrir pour chacun de leurs membres tout en maintenant son développement ainsi que l'accès à la culture et à la liberté.

La tâche est ambitieuse et innovante. Il s'agit d'imaginer un Droit humaniste pour aider la Terre à nourrir l'Humanité.

Objectifs

La sécurité alimentaire revêt deux aspects : l'accès à une alimentation en quantité suffisante et l'accès à une alimentation de qualité, c'est-à-dire saine et conforme aux besoins nutritionnels et aux préférences alimentaires des individus².

868 millions de personnes souffrent de faim (852 dans les pays en développement, 16 dans les pays développés).

1. Cet appel à propositions (*Grant Agreement for Advanced Investigator Grant – Sciences sociales*, 2008) relève du programme européen « IDEES » du 7^{ème} PCRD (Convention ERC n°230400).

2. Définition de la sécurité alimentaire à l'occasion du Sommet de l'alimentation en 1996.

Le droit foncier au cœur de la révolution malgache

Jusqu'en 2005, deux systèmes de propriété coexistent à Madagascar ; un mode de propriété individuelle, s'apparentant au nôtre, et un mode de propriété collective relevant du droit coutumier.

En réponse à l'idée selon laquelle le droit coutumier freinerait le développement économique, parce qu'il empêcherait l'achat et la vente de terre, le gouvernement malgache se lance dans une grande réforme foncière, reposant sur trois lois majeures :

- ▶ 2005 : une loi cadre abroge le droit foncier existant et fixe de nouveaux principes instituant des titres de propriété de la terre ;
- ▶ 2006 : une loi tend à supprimer le système de droit coutumier, on bascule vers un droit "moderne" ;
- ▶ 2008 : une loi libéralise complètement la possibilité pour les étrangers d'investir dans la terre malgache.

Cette même année, les autorités malgaches négocient un contrat avec une grande entreprise coréenne, lui permettant de mettre la main sur plus d'un million d'hectares pour 99 ans. Fin 2008 - début 2009, ce projet de contrat provoque des troubles politiques et des révoltes conduisant au renversement du pouvoir en place. Le nouveau pouvoir a depuis annulé le contrat et promis une réforme foncière encore attendue à ce jour.

Parmi les ingrédients de la révolte, la volonté de mettre fin au régime de terres coutumières et donc communautaires ; des mécanismes d'appropriation de la terre hors de la portée des paysans ; l'attribution de terres à des non exploitants et à des étrangers ; l'absence de transparence ; sans doute la corruption.

Source : F. Collart Dutilleul, « La problématique juridique des investissements dans les terres agricoles des pays en développement », in La promotion de l'investissement pour la production agricole : aspects de droit privé (colloque UNIDROIT - Rome, 8-10 novembre 2011), *Revue de droit uniforme*, n° 2012/1-2



Marché, Shanghai, mai 2010.

Libéralisation des échanges et souveraineté alimentaire : l'exemple de l'oignon sénégalais

Dans les pays en développement, la libéralisation des échanges commerciaux sur les produits agricoles a directement affecté la situation alimentaire et agricole locale en raison de l'instabilité des prix des denrées sur les marchés internationaux et d'une dépendance excessive envers le commerce international.

L'oignon est un produit central de l'alimentation des ménages sénégalais. Malgré une capacité productive locale importante, l'oignon sénégalais s'est vite trouvé concurrencé par les oignons importés principalement des Pays-Bas, de France et de Belgique. Cette situation a exposé le marché national au problème d'un sur-approvisionnement, entraînant dans son sillage une chute des prix de l'oignon sur le marché sénégalais ; les produits importés étant plus accessibles que les produits locaux. Pour limiter sa dépendance alimentaire, le Gouvernement sénégalais décida, en 2004 (Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale n°2004-16), de mettre en place un système de gestion de l'offre reposant notamment sur le contrôle des importations. Concrètement il s'est agi de réduire, puis d'interdire totalement l'importation d'oignons étrangers durant la période de commercialisation de l'oignon local. Ce contrôle des importations a permis l'augmentation des prix de l'oignon sur le marché sénégalais durant la période de restriction des importations ; une augmentation qui fut plafonnée de façon à ne pas pénaliser les consommateurs. Enfin, la production totale sénégalaise a connu une croissance sensible.

La conformité de cette politique sénégalaise aux normes commerciales régissant les échanges des produits agricoles n'a, pour l'heure, pas été sujette à discussion. Pourtant le principe d'une « interdiction totale des importations » sur le marché national paraît plus que contestable du point de vue du droit de l'OMC. Dans ce système OMC, la contestation de mesures commerciales restrictives prises par un Membre ne peut être initiée que par un autre État Membre dans le cadre de la procédure de règlement des différends et les principaux pays européens lésés n'ont pas encore soulevé la question. La politique sénégalaise reste donc en sursis.

Dans ce cadre, le premier objectif de Lascaux a été d'analyser et de diffuser le droit européen de l'alimentation. Face à l'exigence des consommateurs pour la nourriture qu'ils consomment, les

normes imposées aux acteurs de la filière, en réponse à cette préoccupation, se sont multipliées. Afin de mener à bien les analyses juridiques liées à la sécurité alimentaire et à la qualité sanitaire des aliments, il est apparu nécessaire de rassembler l'ensemble de ces normes de manière raisonnée dans un [code de droit européen de l'alimentation](#). Ce code a été publié en 2012 en quatre langues : français, anglais, espagnol et néerlandais, aux éditions Bruylant.

Le deuxième objectif du programme Lascaux est d'analyser juridiquement la situation agricole et alimentaire mondiale afin de formuler des propositions d'évolution du droit orientées vers la prévention des crises alimentaires et sanitaires, le développement durable de l'agriculture, la sécurité alimentaire dans le monde et le rééquilibrage du commerce entre le Nord et le Sud.

Les récentes crises financière, alimentaire, sanitaire, économique sont le prix payé par les États ou les groupes d'États (Europe, par exemple) pour n'avoir pas suffisamment encadré juridiquement les échanges de monnaies, de produits boursiers, de biens immobiliers ou de matières premières agricoles.

Au-delà des drames humains qu'elles engendrent, ces crises se manifestent par des expropriations de petits paysans sans terre, par l'accroissement de la pauvreté et de la sous-alimentation au pourtour des mégapoles, par la volatilité des prix avec des hausses qui restreignent l'accès de tous à une alimentation suffisante, par l'accaparement de terres cultivables par des États ou des sociétés étrangères au détriment des populations locales, etc.

Le programme Lascaux a ainsi identifié quatre champs problématiques inhérents à la sécurité alimentaire :

- la Souveraineté sur les ressources naturelles et les investissements fonciers internationaux (accès à la terre et à l'eau, accaparement des terres, agriculture durable, agro-carburants) ;
- l'accès aux intrants et l'impact de la propriété intellectuelle internationale (brevetabilité du vivant et des semences, usage des organismes génétiquement modifiés, biodiversité) ;
- la sécurité alimentaire et le commerce international (OMC, gouvernance mondiale, impact de la réglementation commerciale internationale relative aux échanges de matières premières agricoles sur la capacité de chaque État de satisfaire les besoins alimentaires locaux) ;
- la santé du consommateur et la régulation du commerce (droit de l'alimentation, droit de l'agriculture, agriculture biologique, signes de qualité, crises sanitaires).

L'analyse des causes comme des solutions possibles au phénomène d'insécurité alimentaire impose une approche pluridisciplinaire invitant à dépasser les clivages traditionnels à la matière juridique entre le droit public et le droit privé, le droit national et le droit international. L'approche pluridisciplinaire répond aussi et surtout à un impératif : nourrir la réflexion juridique des éclairages essentiels des autres sciences humaines.

C'est la raison pour laquelle les recherches menées par le programme Lascaux s'appuient aujourd'hui sur un réseau de plus de cent chercheurs présents à travers le monde. Ce réseau est composé bien évidemment de juristes mais aussi d'historiens, d'économistes, d'anthropologues, de sociologues, etc. L'alimentation, la faim dans le monde sont l'expression de faits ou de privations humaines que la science juridique ne saurait à elle seule expliquer et encore moins solutionner.

Du diagnostic...

De sa création en 2009 jusqu'à la fin de l'année 2011, les activités du programme Lascaux furent donc consacrées au « diagnostic », rythmé par de nombreux séminaires et colloques ayant permis aux équipes du programme d'aller à la rencontre de chercheurs étrangers au Costa-Rica,

en Chine ou encore au Canada. Cette première phase de travail a permis de dresser un état des lieux des problèmes socio-économiques liés à la terre et à l'alimentation, « de la fourche à la fourchette ». En même temps que cette identification, le programme Lascaux a cherché à repérer la trame juridique de ces problèmes, à identifier les questions de droit qui se posent et qu'ils posent.

1,4 milliard de personnes souffrent de malnutrition (par excès ou par carence).

... aux propositions

L'année 2012 a marqué le début d'une nouvelle étape du programme. Celle-ci conduira l'équipe Lascaux à construire et à proposer des évolutions juridiques, tout particulièrement dans le droit international, dans le sens de la sécurité alimentaire de chaque pays et de la préservation des ressources naturelles alimentaires. Les thèmes de la propriété (foncière et intellectuelle), des besoins fondamentaux des personnes et la définition des moyens juridiques à mettre en œuvre pour les satisfaire (droits fondamentaux, politiques publiques...) feront l'objet d'une attention spécifique.

Ces travaux permettront d'apporter des éléments d'expertise juridique sur des questions fondamentales telles que les moyens nécessaires au rééquilibrage de la mondialisation des échanges, la nécessité d'assurer dans chaque pays une sécurité alimentaire effective ou encore la façon dont le droit international à caractère économique peut être rendu porteur de valeurs sociales et environnementales.

Pour amorcer de la meilleure façon cette phase de construction des propositions juridiques en faveur de la sécurité alimentaire, le programme Lascaux a jugé essentiel d'échanger et de confronter ses vues à l'expertise et aux constats exprimés par les organisations non gouvernementales et l'ensemble des acteurs de terrain poursuivant des objectifs humanitaires ou environnementaux. Il est important de bien réfléchir à l'impact de modifications du droit international sur des situations locales fragiles.

C'est dans ce cadre qu'ont été organisées les manifestations scientifiques et « grand public » du Programme Lascaux en novembre 2012, autour du thème « Nourrir le monde, la parole au citoyen ». Outre les conférences, des projections de films avec débat et des séminaires de travail entre chercheurs et représentants de la société civile ont été organisés sur les questions d'accès à la terre, de propriété intellectuelle, de commerce international.

Ce sera dans une dynamique similaire que se tiendront les manifestations du programme Lascaux du 25 au 27 novembre 2013. A cette occasion, Lascaux fera part de ses propositions finales pour la sécurité alimentaire mondiale.

Publications du programme Lascaux

- F. Collart Dutilleul et P. Nihoul (dir.), *Le code de droit européen de l'alimentation*, Larcier/Bruylant et Inida, 2012
Ce code est publié en français, anglais, espagnol, néerlandais et bientôt en chinois.
- F. Collart Dutilleul (dir.), *De la terre aux aliments, Des valeurs au droit*, éd. Inida, San José, Costa Rica, 2012, 465 pages.
- Préparation du *Dictionnaire juridique de la sécurité alimentaire mondiale* réunissant une centaine de contributeurs à travers le monde (en français, en anglais et en espagnol).

- Sans oublier l'ensemble des travaux de recherche du programme Lascaux publiés sous forme d'actes des colloques/séminaires/forums, de thèses et d'articles. La plupart de ces publications peuvent être consultées sur le [site Internet](#) du programme de recherche.

L'affaire du riz basmati : les limites du système de propriété intellectuelle

Le riz basmati est originaire de l'Inde du Nord et du Pakistan où il a été cultivé traditionnellement depuis des siècles. En 1978, la société américaine RiceTec Inc. a déposé un brevet sur plusieurs variétés de riz issues d'un croisement entre le fameux riz Basmati et une variété américaine. Ce brevet ne reconnaissait pas le travail des producteurs originels de Basmati et ne leur offrait aucun partage des royalties. En outre, ce nouveau riz avait les mêmes particularités gustatives que le Basmati et était vendu — sous les marques « Jasmati », « Kasmati » et « Texmati » — moins cher que le véritable Basmati. Sa commercialisation a, de ce fait, porté un véritable préjudice économique aux producteurs de riz Basmati qui exportent à grande échelle leurs productions. Pour exporter et commercialiser leur riz Basmati sur le marché des Etats ayant reconnu le brevet américain, les agriculteurs indiens et pakistanais devaient désormais prouver que leur riz basmati n'était pas une contrefaçon ou un dérivé du riz RiceTec Inc., via une procédure très coûteuse.

En 1997, les producteurs de « vrai » Basmati ont organisé plusieurs manifestations et ont saisi les autorités indiennes. Celles-ci ont fait une demande de réexamen devant l'US Patent and Trademark Office, Office américain des brevets, et ont finalement pu obtenir en août 2001, l'invalidation partielle de ce brevet.

Source : C. Collart Dutilleul « L'aubergine et le riz au cœur de conflits juridiques », in le blog du [programme Lascaux](#)

contact&info

- Equipe Lascaux,
Université de Nantes,
MSH Ange-Guépin
lascaux.recherche@univ-nantes.fr
- Pour en savoir plus
<http://www.droit-aliments-terre.eu>



Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture



**MARSEILLE-
PROVENCE 2013**
**CAPITALE
EUROPÉENNE
DE LA CULTURE**

A l'occasion de *Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture*, de nombreux laboratoires et chercheurs du CNRS participent à travers différents projets à cet événement phare. Durant toute l'année se succéderont expositions, conférences, projections, débats de société, spectacles audiovisuels, parcours, expérimentations dans l'espace public ou encore présentations d'œuvres mariant art et science.

Les laboratoires de sciences humaines et sociales sont nombreux à avoir répondu à l'appel à projets lancé durant l'été 2009. Parmi eux, l'unité Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale – Méditerranée présente trois projets. Le chercheur Olivier Raveux revient sur l'un d'eux : *Marseille-Provence, rivages des produits et des ouvriers du monde*.

Marseille-Provence, rivages des produits et des ouvriers du monde

Dans le cadre de « Marseille Provence 2013 – Capitale européenne de la culture », le laboratoire TELEMME (Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale – Méditerranée, Université d'Aix-Marseille / CNRS) a été labellisé et subventionné pour le projet « Marseille-Provence, rivages des produits et des ouvriers du monde » mené en partenariat avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône. L'opération mobilise une équipe composée de trois enseignants-chercheurs (Xavier Daumalin, Stéphane Mourlane et Céline Régnard) et d'un chercheur (Olivier Raveux).

Outre un colloque, une journée d'études, un cycle de conférences et des itinéraires de découverte du patrimoine, les pièces maîtresses de ce programme sont deux expositions qui auront lieu dans les locaux des archives départementales des Bouches-du-Rhône dans les centres de Marseille et d'Aix-en-Provence, de septembre 2013 à janvier 2014.

Autour de documents riches et variés (archives textuelles sur papier, photographies, films, objets, témoignages audio...), ces deux manifestations veulent rappeler à quel point Marseille et ses espaces environnants ont été marqués pendant des siècles par la transformation de matières premières venues de l'ensemble du bassin méditerranéen et, au-delà, du monde entier, et entendent redonner du sens aux traces mémorielles et patrimoniales laissées par des populations ouvrières venues de très larges horizons pour travailler et vivre sur ce territoire.

En ces temps de crises, avec l'histoire et le patrimoine pour supports, il s'agit de démontrer pour Marseille et sa région toute la fécondité économique, sociale et culturelle d'une relation d'ouverture sur une Méditerranée qui est elle-même ouverte sur le monde.

Exposition « Marseille-Provence, rivages des produits du monde »¹

Corail du Maghreb, cotonnades de l'océan Indien, sucre des Antilles, blés de la mer Noire, plombs d'Espagne, riz d'Indochine, arachides et sésames des côtes Ouest et Est africaines ou des comptoirs de l'Inde,

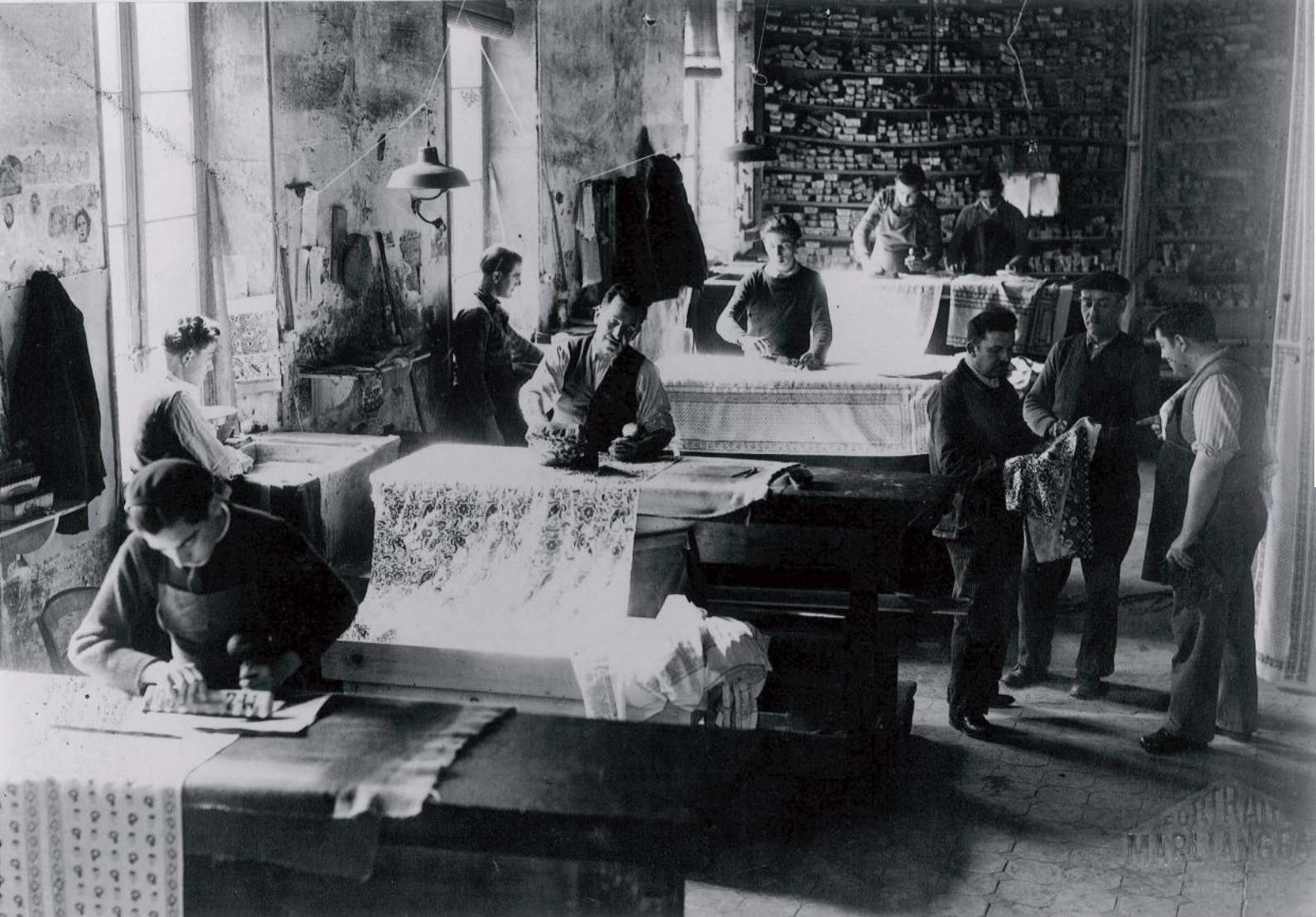


Vestiges des hauts-fourneaux de Cassis (milieu du XIXe siècle).

bauxite de Guinée, pétrole du Moyen-Orient... : le littoral provençal est marqué depuis le Moyen Âge par la réception et la transformation de matières premières et de produits divers venus de tous les horizons. L'économie de la région marseillaise ne s'est pas contentée de travailler à partir d'importations plus ou moins lointaines. Elle a aussi transformé les matières premières de sa région et produit de nombreux biens (alumine, briques, tuiles, ciment, allumettes, argent, fontes et fers...) pour alimenter des exportations variées, depuis l'Europe du nord jusqu'à l'Australie.

Depuis les raffineries de l'étang de Berre jusqu'aux mines de zinc des Bormettes, en passant par les usines de transformation de l'Estaque,

1. Commissariat scientifique : Xavier Daumalin et Olivier Raveux (UMR TELEMME-CNRS-Aix-Marseille Université). Lieu : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, centre de Marseille, 20 rue Mirès, 13003 Marseille, à partir de septembre 2013.



L'atelier de fabrication des indiennes Soulelado à Tarascon dans les années 1950
Source : avec l'aimable autorisation de l'entreprise Soulelado

de l'anse de la Joliette, du Pharo, des Goudes ou des calanques de Cassis, cette histoire de longue durée a laissé de multiples empreintes dans les paysages urbains et littoraux, notamment en termes de patrimoine industriel, dans les mémoires collectives locales comme dans les souvenirs familiaux, dans les musées comme dans les archives.

Malmenées par les évolutions urbanistiques et économiques récentes, certaines de ces empreintes ont aujourd'hui totalement disparu. D'autres ont été conservées, en partie ou totalité, y compris dans les domaines des arts, mais ne sont plus compréhensibles que des seuls spécialistes.

Mettre à la portée du grand public cette histoire oubliée en nous appuyant sur les travaux les plus récents de la recherche, redonner tout leur sens aux différents lieux qui l'ont marquée, restituer à Marseille/Provence une partie de son propre passé pour rendre accessible au plus grand nombre la compréhension des espaces et des paysages qui la composent, d'une partie de son patrimoine culturel et artistique, tels sont les principaux enjeux sociétaux de cette exposition.

En filigrane, une ligne directrice sert d'objectif principal : montrer, pour Marseille et la Provence, l'ancrage historique de la transformation des produits venus d'ailleurs et la nécessité de faire fonctionner son économie et sa société sur des ouvertures vers de larges horizons.

L'exposition a été pensée autour de neuf produits emblématiques :

le corail, les indiennes, les minéraux et métaux, les matériaux de construction, la bauxite et l'alumine, les corps gras, les tabacs et allumettes, le pétrole et les produits agroalimentaires. Une série de cartels généraux leur sera associée, facilitant la présentation des différents éléments exposés.

Exposition « Ouvriers d'ailleurs dans la région marseillaise (1840-1980) »²

L'immigration dans la région marseillaise est une histoire riche, qui épouse celle du développement économique local dans toute sa diversité.

La région, qui a toujours été un lieu de passage et un carrefour terrestre et maritime pour les courants migratoires, voit ce rôle renforcé à partir des années 1840 en raison du fort décollage industriel qu'elle connaît alors.

L'immigration, dont le travail a toujours été une des principales motivations, devient alors une immigration de masse. Les Italiens en constituent la colonne vertébrale jusqu'à la fin du ^{xx}e siècle. Alors que leur pays subit une crise économique et démographique grave, Marseille et sa région leur offrent la possibilité de venir travailler, voire de s'installer, et de trouver des conditions de vie meilleures.

2. Commissariat scientifique : Stéphane Mourlane et Céline Regnard (UMR TELEMME-CNRS-Aix-Marseille Université). Lieu : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, centre d'Aix-en-Provence, 25, allée de Philadelphie, 13100 Aix-en-Provence, à partir de septembre 2013.



Ouvriers italiens travaillant sur les chantiers de la Société du canal de Marseille 1898-1899.
Source : Archives municipales de Marseille (16 Fi 19).



Association des Travailleurs Marocains de France. Communiqué à l'occasion du 1er mai (années 1970).
Source : Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (224 J 33).

Cette présence massive, jusqu'à 20% de la population totale de Marseille à la fin du XIX^e siècle, permet le décollage industriel, car les Italiens sont des ouvriers résistants, acceptant les tâches les plus difficiles. À la fin du XIX^e siècle se développe également une immigration en provenance d'Espagne, ainsi que d'Algérie.

Avec la Première Guerre mondiale on assiste à un tournant : la région accueille beaucoup de réfugiés d'Europe de l'est et d'Asie mineure (Grecs, Serbes, Arméniens surtout), mais aussi beaucoup d'Algériens ; tous trouvent des emplois dans l'industrie, l'artisanat ou l'agriculture. Le courant italien reste fort, nourri par la fuite du fascisme. Le flux algérien devient progressivement dominant, notamment après la Seconde Guerre mondiale, et le reste, rejoint par les autres pays du Maghreb, jusqu'au début du déclin de l'industrie régionale.

Un cartel de portée générale présentera, en introduction de l'exposition, ces grandes phases migratoires amenant des ouvriers étrangers dans la région (à partir de graphiques notamment), leur implantation dans la région (à partir d'une carte) ainsi que la part des ouvriers (avec également des graphiques) au sein d'une population où se mêlent par ailleurs artisans, commerçants et employés. Le contenu sera fondé sur les principaux travaux historiques disponibles sur la question.

Les « ouvriers d'ailleurs » seront présentés ensuite par l'exposition dans leur diversité d'origine, à travers de différents lieux qui symbolisent et structurent leur parcours et leur identité sociale.

Cinq sections insisteront sur cinq couples de lieux mettant en scène les aspects essentiels de la vie quotidienne de ces « ouvriers d'ailleurs » : Travailler à l'usine et au chantier ; Manifester sur les docks et sur le pavé ; Se loger du bidonville à la cité ; Se rassembler autour de lieux de culte et d'associations ; Se divertir au café et au stade.

Manifestations annexes :

► Colloque « Migrations internationales et temporalités en Méditerranée (XIX^e-XX^e siècle) », archives départementales des Bouches-du-Rhône, centre de Marseille, 10-12 avril 2013, organisé par le groupe de recherche MIMED (Lieux et territoires des migrations en Méditerranée, XIX^e-XX^e siècle) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

► Journée d'études « Le patrimoine industriel », archives départementales des Bouches-du-Rhône, centre de Marseille, 14 novembre 2013, organisé par Philippe Mioche (Professeur d'histoire contemporaine, Aix-Marseille université, UMR TELEMME)

AUTRES MANIFESTATIONS SHS CNRS

► Le trésor des Marseillais

Exposition du 12 janvier au 15 avril 2013, Marseille

[En savoir plus](#)

► Je me souviens... de la Méditerranée

Films documentaires. 23 février et 6 avril 2013, Marseille

[En savoir plus](#)

► Prôtiis

Construction de répliques navigantes de deux navires grecs antiques. Janvier à décembre 2013, Marseille

[En savoir plus](#)

► Histoires du Fort Saint-Jean

Spectacle audiovisuel. 31 mars 2013, Marseille

[En savoir plus](#)

► Les temps de la Méditerranée (Echelle des temps)

Exposition à partir de septembre 2013, Marseille

► Lazarus come forth !

Film documentaire, deuxième semestre 2013

[En savoir plus](#)

► Méditerranées. Des grandes cités d'hier aux hommes d'aujourd'hui

Exposition du 12 janvier au 14 mai 2013, Marseille

[En savoir plus](#)

► Ouverture du nouveau musée d'histoire de Marseille

Exposition le 1er juin 2013, Marseille

[En savoir plus](#)

contact&info

► Xavier Daumalin

xavier.daumalin@free.fr

► Olivier Raveux

raveux@msh.univ-aix.fr

Temps, espaces, langues europe
méridionale méditerranée (TELEMME)

► Pour en savoir plus

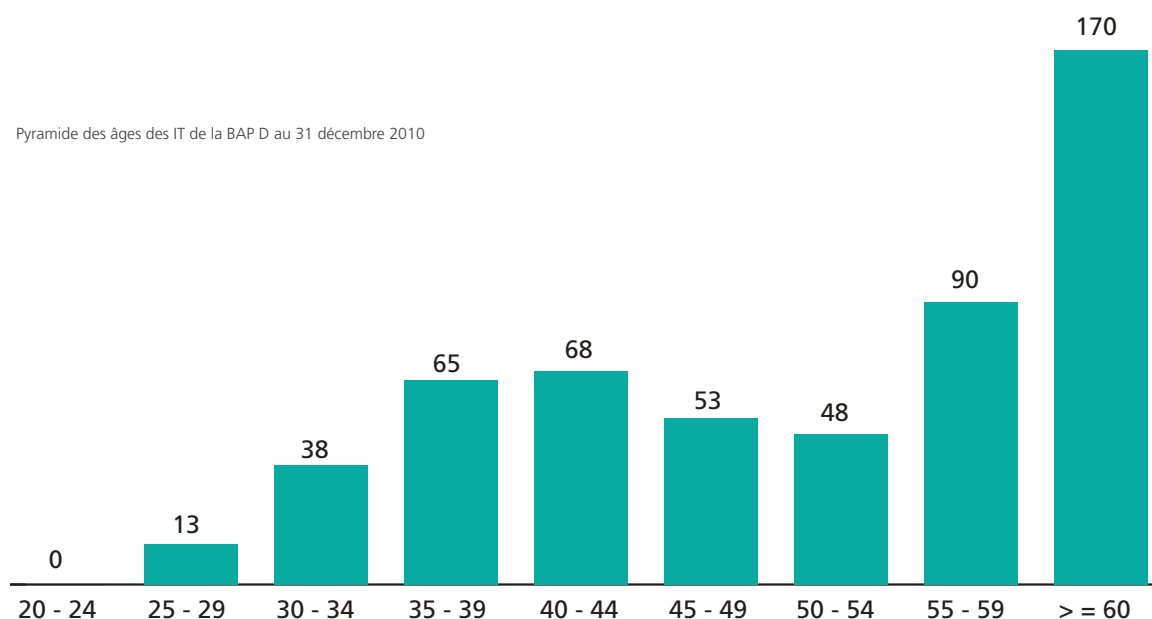
<http://www.mp2013.fr/>

La BAP D au CNRS : quels constats, quel avenir ?

En raison des départs massifs¹ à la retraite des Ingénieurs et Techniciens en sciences humaines et sociales (Branche d'Activité Professionnelle D), le Comité d'orientation et de suivi de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS (COS de l'OMES) a commandé en mai 2011 une étude métier dont le rapport a été rendu en janvier 2013. La BAP D (Sciences Humaines

et Sociales) est à la fois celle qui compte le moins d'agents (545), celle où la part des ingénieurs (d'études ou de recherche) est la plus importante (90%) et également celle dont l'âge moyen est le plus élevé (plus de 50 ans) alors que les départs massifs à la retraite ont commencé depuis une dizaine d'années. Près de 85% des agents sont rattachés à l'InSHS (et 10% à l'InEE).

Pyramide des âges des IT de la BAP D au 31 décembre 2010



Les métiers de la BAP D sont très divers : carpologues, philologues, psychologues, économistes, codicologues, archéologues, sociologues ou encore géomaticiens...

La BAP D est avant tout une catégorie administrative de classement du personnel. Les frontières entre la BAP D, et les BAP E (informatique, statistique et calcul scientifique), F (documentation, culture, communication, édition, TICE) ou J (gestion et pilotage) sont d'ailleurs poreuses.

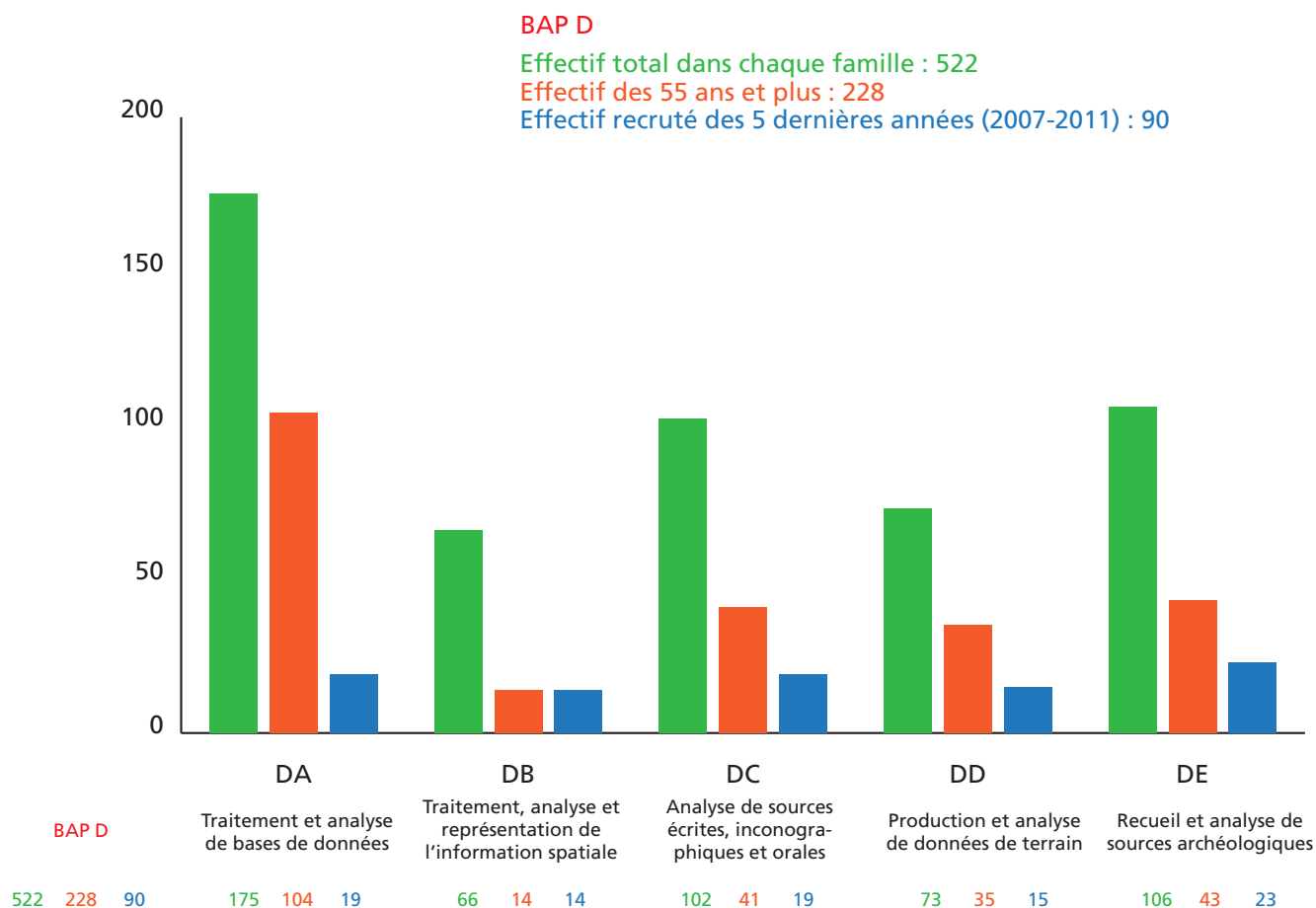
La BAP D est divisée en cinq familles professionnelles dénommées « traitement et analyse de bases de données » (DA), « traitement, analyse et représentation de l'information spatiale » (DB), « analyse de sources écrites, iconographiques et orales » (DC), « production et analyse de données de terrain » (DD) et enfin « recueil et analyse de sources archéologiques » (DE).

Pour mener à bien ce rapport, nous avons étudié les statistiques de l'OMES, lu les rapports de conjoncture des dix sections SHS du Comité National de la Recherche Scientifique, analysé les rap-

ports d'activité de 225 agents volontaires. Par ailleurs, nous avons interrogé plus de 90 personnes (que ce soit en face à face, par téléphone, ou en entretiens de groupe). Les agents de la BAP D ont été nos principaux interlocuteurs, mais nous avons également rencontré des élus C, des présidents de sections, des directeurs d'unités et enfin des directeurs adjoints scientifiques de l'InEE et de l'InSHS. Il faut noter que notre étude ne porte « que » sur les agents rattachés à cette BAP D avec un statut de titulaires. Une étude spécifique sur les contractuels et vacataires faisant office d'IT BAP D — dont le nombre a explosé ces dernières années et dont une partie est sans doute constitué de doctorants et docteurs — serait particulièrement utile à mener en complément de la nôtre.

De nombreux agents de la BAP D ont des activités relevant d'autres BAP. La frontière entre les IT et les chercheurs n'est pas toujours clairement identifiable au sein des laboratoires. Parfois, les chercheurs, par goût personnel ou en raison du manque d'IT dans leur laboratoire, assurent une partie des activités qui relèvent de la filière IT. D'autres fois, les IT (notamment les IR) se

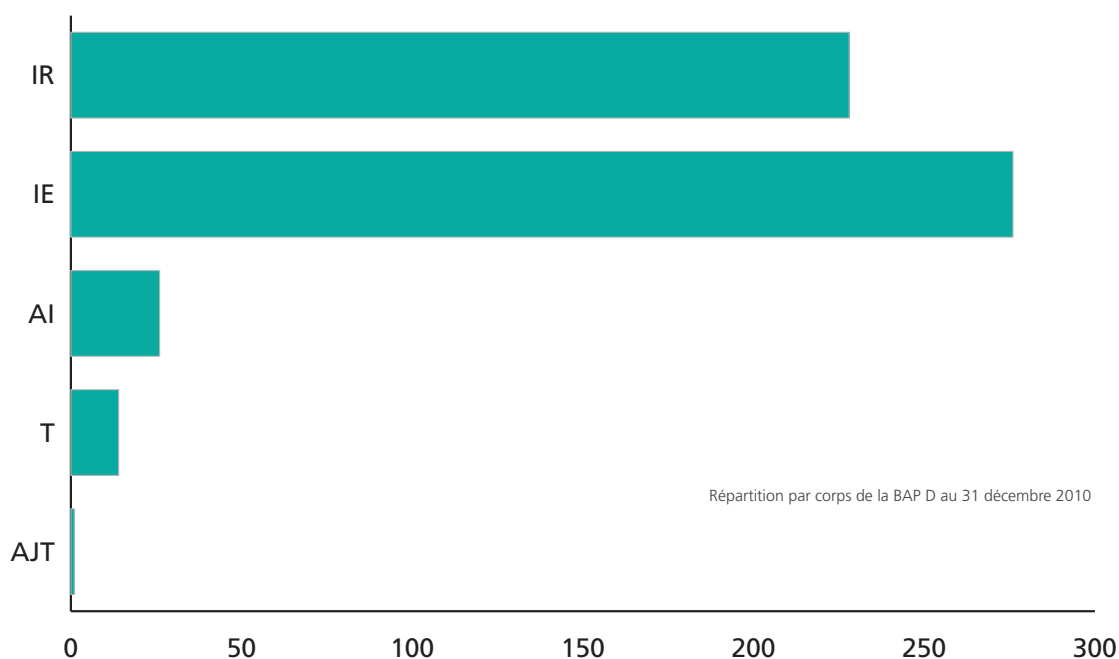
1. La BAP D compte plus de 100 agents en moins en 10 ans soit près de 20% des effectifs.

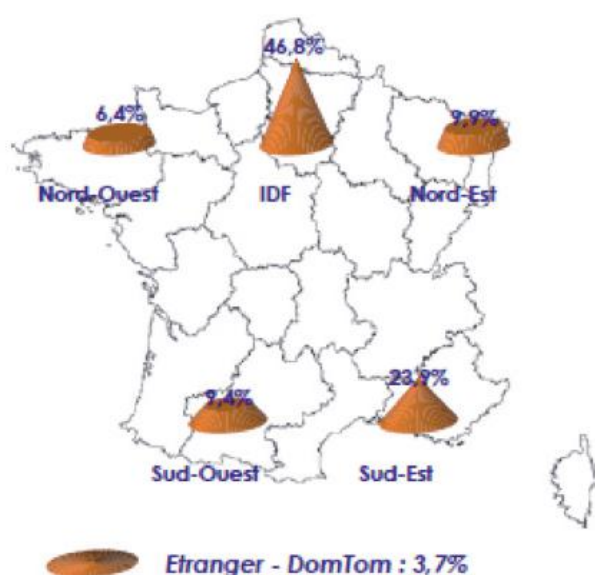


consacrent, pour une partie parfois importante de leur temps, à une activité assimilable à celle d'un chercheur.

Néanmoins, en creusant la question de cette porosité, nous nous sommes rendu compte que cette confusion provenait de la part parfois très importante de compétences disciplinaires que

les IT mettent en œuvre pour réaliser leur travail. Cependant, la comparaison entre l'activité d'un ingénieur ou d'un technicien et d'un chercheur permet de montrer que ce qui caractérise le métier de chercheur n'est pas simplement sa forte compétence disciplinaire, mais d'abord la responsabilité d'impulser puis de porter des axes de recherche novateurs.





Répartition géographique des agents de la BAP D au 31 décembre 2010

Les métiers IT de la BAP D incluent tous une part de compétences ou de savoir-faire disciplinaires et une autre de compétences et de savoir-faire techniques. Certains se caractérisent avant tout par leur haut niveau de maîtrise des techniques et méthodologies des SHS. D'autres au contraire, notamment dans les sciences de l'érudition, comprennent une forte composante disciplinaire et peu de compétences techniques. D'autres, enfin, se situent dans un équilibre relatif entre disciplinaire et technique.

Les agents qui sont le plus versés dans des métiers nécessitant de fortes compétences disciplinaires sont le plus fréquemment confondus avec des chercheurs. Or, le métier IT se distingue également par son implication dans des projets collectifs au long cours et son intégration dans des problématiques de recherche définies par des chercheurs. On a ainsi constaté que les IT des disciplines de l'érudition avaient, certes, de très importantes compétences disciplinaires mais qu'ils les mettaient au service d'une œuvre collective, souvent constituée autour d'une base de données, permettant aux chercheurs de déployer des problématiques de recherche transversales à ces données. L'IT peut alors publier, mais le plus souvent cette publication est soit méthodologique, soit s'intègre dans une problématique de recherche plus large. Ces publications, parfois nombreuses, n'en font donc pas pour autant un chercheur.

Néanmoins, certains IT ont effectivement une activité qui relève majoritairement du travail de chercheur et aspirent à n'avoir plus que des tâches de cet ordre. Il nous semble légitime d'encourager ces IT à demander, dans ce cas de figure, leur détachement dans le corps des chercheurs en vue d'une intégration. Ils seront alors, comme tous les chercheurs, évalués régulièrement par leurs pairs. De même, il nous semble qu'il serait bénéfique de mieux mettre en évidence la procédure permettant aux chercheurs qui le souhaitent de passer dans le corps des ingénieurs. Les deux filières IT et chercheurs peuvent s'avérer, dans cette situation, proches ; l'activité d'un agent peut évoluer au cours de sa carrière, faisant naître le souhait de changer de filière pour de multiples raisons.

Nous proposons donc une clarification de la nature des métiers

de chercheurs et d'IT et une explicitation des modes de passage de l'un à l'autre qui, certes, existent mais sont peu exploités.

Les IT ont un rôle fédérateur au sein des laboratoires. Parce que les agents sont présents quasi-quotidiennement, qu'ils assurent le fonctionnement des gros équipements lorsqu'il y en a, qu'une part importante de leur activité est technique, ils font le lien, même informel, entre les différentes équipes de recherche avec lesquelles ils collaborent et participent fortement à l'intégration des étudiants, des doctorants, des post-doctorants et parfois des contractuels. Les agents acceptent souvent, notamment dans les petits laboratoires ou les moins bien dotés en personnel permanent, une grande polyvalence de leurs tâches, y compris lorsqu'elles sont totalement hors des métiers de la BAP D comme par exemple la gestion du site web du laboratoire, la gestion du parc informatique et la gestion administrative. Même si cette polyvalence peut être vue positivement par les directeurs d'unités sous dotées en IT, il nous semble que du point de vue de l'activité de travail et de sa qualité à moyen terme, ce type de polyvalence ne doit pas être encouragé.

Parmi les évolutions les plus significatives des métiers IT de la BAP D, on relève l'informatisation qui a profondément modifié les conditions d'exercice de métiers anciens et a permis l'émergence de nouveaux (comme les géomaticiens par exemple). L'informatisation a fait entrer la recherche en SHS dans l'ère des bases de données pour la mise en place et la maintenance desquelles nous proposons de préciser quelles sont les compétences respectives des BAP D, E et F. Les bases de données ont effectivement profondément modifié les frontières entre les métiers des SHS, de l'informatique et de la documentation scientifique. L'introduction de la micro-informatique a participé à la redéfinition des frontières IT/chercheurs puisqu'elle a rendu accessible aux chercheurs une partie des tâches dédiées aux ingénieurs et techniciens. Nous constatons néanmoins que lorsque c'est le cas, elles ne sont plus toujours réalisées avec le même souci de respect des règles de l'art et de la pérennité des données. La possibilité pour les chercheurs de réaliser une partie des tâches auparavant dévolues aux IT ne doit pas faire oublier que ces derniers participent souvent à des tâches de fond qui dépassent largement l'horizon temporel d'une (ou plusieurs) publications, même internationales.

Avec les départs massifs à la retraite, les laboratoires se reconfigurent rapidement et des laboratoires richement dotés en IT peuvent en quelques années n'en avoir plus qu'un ou deux en BAP D. Cela modifie l'activité des chercheurs comme celle des IT en place qui ne peuvent plus effectuer toutes les tâches de leurs collègues et doivent en sélectionner certaines (au détriment de leur activité principale antérieure).

La politique scientifique de recrutement du CNRS des années récentes concernant ces métiers d'IT de la BAP D nous semble peu lisible a posteriori. L'analyse des postes mis au concours depuis 2004 n'indique pas de cohérence forte dans la répartition des postes entre les 5 familles professionnelles ou entre les disciplines (certaines compétences risquent de disparaître sans qu'il existe les outils pour l'anticiper). Nous comprenons qu'en période de pénurie de postes, les Instituts établissent des priorités, mais une réflexion spécifique sur l'évolution démographique de chaque famille devrait être conduite en rapport avec les évolutions des thématiques et des pratiques de recherche en sciences humaines et sociales. Nous avons par ailleurs relevé la proportion croissante de recrutements d'IR dans les concours externes. Il s'agit, certes, d'une reconnaissance des compétences nécessaires pour occuper

les fonctions, mais cela entraîne des déséquilibres dans la vie des laboratoires lorsqu'il n'y a plus de techniciens ou d'AI pour réaliser les tâches opérationnelles. Une réflexion globale devrait être menée conjointement avec les différentes tutelles des laboratoires afin de mettre en place un pilotage scientifique des ouvertures de postes. Pour cette réflexion, on pourrait souhaiter que, par exemple, les élus C du comité national soient plus sollicités.

Enfin, nous avons abordé les problèmes de gestion des carrières et de leur reconnaissance. Nous appelons de nos vœux la fin des recrutements des surdiplômés à des postes d'AI (niveau bac+2 requis) ou de T (normalement niveau bac). Est particulièrement délicate la situation de docteurs formés dans l'équipe qui, ne parvenant pas à obtenir un poste de chercheur ou de maître de conférences, sont recrutés comme IT dans leur laboratoire avec l'appui de celui-ci, sans avoir anticipé les fonctions collectives, méthodologiques ou techniques qui vont avec ce poste. Ces formes de recrutements peuvent stabiliser le jeune recruté après des années de précarité, mais provoquent à terme un malaise profond chez le recruté comme chez ses collègues et contribuent à brouiller la distinction entre les métiers d'IT et de chercheurs.

Ce type de recrutement a surtout pour effet pervers de favoriser un glissement artificiel vers le haut des qualifications nécessaires pour occuper des postes de niveau T et AI, sans rapport avec les activités exercées. Cette surévaluation des qualifications écarte du recrutement CNRS des jeunes professionnels, formés hors des unités de recherche, dont les compétences sont pourtant en meilleure adéquation avec les profils et les niveaux des postes T et AI demandés et peuvent contribuer au renouvellement des métiers.

Nous avons constaté des inégalités de carrière selon les métiers d'IT qui ne sont pas justifiées par les qualifications afférentes aux activités exercées par les agents. Ceux dont le travail comporte une forte part de technicité semblent avoir des carrières en moyenne plus favorables que leurs collègues dont l'activité comprend une forte part disciplinaire (plus féminisé en SHS, comme les sources anciennes). Une sensibilisation des jurys de concours interne sur ce point serait souhaitable, car il crée de fait des inégalités professionnelles entre hommes et femmes dans ces filières.

Une dernière difficulté, enfin, apparue au fil de l'enquête, est celle relative à la gestion sur la durée d'une carrière d'IT. La formation continue doit jouer un rôle primordial pour éviter aux IT d'être dépassés en termes de compétences techniques. Cet accompagnement par la formation, la mise en place de réseaux professionnels, ainsi que des actions de communication en interne et en externe sur les métiers d'IT, s'ils ne sauraient compenser les effets de la baisse importante des effectifs (environ 20% sur la période de 2002 à 2010), contribueraient à alléger une bonne partie des difficultés rencontrées par les agents de cette BAP D.

L'étude par famille professionnelle met en évidence les enjeux spécifiques à chacune. En traitement et analyse de bases de données (DA) l'urgence est le recrutement face à de très nombreux départs à la retraite et une demande forte des laboratoires dans ces métiers. En production et analyse de données de terrain (DD), la priorité est de redéfinir l'emploi-type afin qu'il se distingue plus clairement de la famille DA (ou alors que DA et DD soient à nouveau regroupées). En analyse de sources écrites, iconographiques et orales (DC), un fort recrutement semble nécessaire

tout en garantissant des temps longs de transmission d'expérience et de savoir-faire entre le nouveau recruté et celui qui va partir en retraite. En DC et en DE (recueil et analyse de sources archéologiques), la clarification des rôles des agents des BAP D, E et F dans la constitution des bases de données est primordiale. La famille DE nécessite une mise à jour de sa cartographie pour prendre en compte les évolutions de l'archéologie en particulier dans le domaine des sciences de l'environnement ; elle doit également être particulièrement vigilante sur l'adéquation entre le niveau de diplômes des recrutés et le niveau des postes ouverts pour éviter le recrutement de candidats surdiplômés. Enfin, nous n'avons pas repéré pour la famille DB d'action prioritaire à mener.

L'actuelle mise à jour de Referens dans laquelle le CNRS est fortement impliquée est une occasion de mettre à jour les familles professionnelles et les emplois-types de la BAP D.

Rapport coordonné par Damien Cartron.

Monique Bigoteau, Florence Bouyer, Annick Kieffer, Odile Le Brun, Marie-Laure Savoye, Séverine Sanz, Béatrice Simpson, Richard Walter.

contact&info

► Damien Cartron,
Centre Maurice Halbwachs
Damien.Cartron@ens.fr

► Pour en savoir plus
www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/Etude-BAP-D-2012.pdf

BOAT 1550 BC

Les communautés maritimes de l'Âge du bronze, d'hier à aujourd'hui



Détail du bateau originel exposé au musée de Douvres © BOAT 1550 BC

Douvres, Kent, Angleterre, lundi 28 septembre 1992, à l'heure du déjeuner. Dans le chantier de construction d'un aménagement routier en direction du ferry, soudainement, un nouveau coup de pelle mécanique met au jour, à près de six mètres de profondeur, du bois dont la couleur miel est encore visible au contact de l'air. Les engins s'arrêtent, les archéologues présents se penchent sur la découverte, la dégagent des sédiments. Le doute n'est plus possible : il s'agit d'un bois très ancien remarquablement bien conservé. Les chercheurs du « Canterbury Archaeological Trust » prennent le relais des ouvriers et fouillent, au mieux, pressés par les délais des travaux urbains. Les conditions sont exceptionnellement difficiles. Le chantier, au cœur de la ville, est très profond et le planning initial des aménagements routiers est court, trop court, pour une trouvaille d'une telle importance. La législation anglaise protège moins les découvertes de ce type faites lors de travaux d'aménagement qu'en France (lois de 2001 et de 2003). Les archéologues négocient avec l'aménageur et parviennent à repousser un peu l'échéance. Situé sous le niveau de la mer, à 200 mètres à peine de la plage, le chantier est envahi régulièrement par les eaux. Les pompes aspirantes s'activent de l'aube jusque tard dans la nuit pour que la fouille progresse, tandis que, dans le même temps, les archéologues aspergent le bois afin qu'il ne se dessèche pas. En moins d'un mois, au prix d'un travail colossal, dans le bruit des machines et une agitation médiatique à la hauteur de l'événement, l'un des plus vieux bateaux maritimes apparaît à la lumière du jour. La fouille s'achève le 20 octobre au terme de semaines que les fouilleurs décrivent chaotiques, stressantes et fabuleuses. Ils gardent à ce jour le regret de ne pas avoir eu la possibilité d'ouvrir un troisième puits pour réaliser une fouille exhaustive du bateau. La situation les contraint

à le découper en trente-deux pièces pour pouvoir le remonter à la surface à l'aide d'une grue. Restauré par le Mary Rose Trust à Portsmouth entre 1995 et 1998, étudié pendant 15 ans par une équipe internationale d'experts, il est présenté depuis novembre 1999 au musée de Douvres.

Privé de sa proue restée prisonnière sous la coupe du périmètre de la fouille (où elle repose toujours), un peu écrasé, partiellement démonté, le bateau atteint en l'état 9,5 mètres de long pour une largeur de plus de 2,2 mètres. Les experts de la charpenterie de marine estiment que sa longueur initiale était de 18 mètres environ. Il était propulsé par des pagaies maniées par une équipe de seize hommes et pouvait atteindre une vitesse de cinq nœuds dans des vents de force 3. Sa structure principale est faite de planches de chênes. Les arbres originaux utilisés, vieux de 350 ans environ, devaient atteindre 11 mètres de hauteur avant le départ de la première branche pour un diamètre de 1,20 mètres. Les deux planches plates pour le fond (la sole) ont chacune été taillées dans une demi-grume (un tronc abattu, sans branche ni houppier) et comportent un système de taquets et de rails pour permettre leur jonction. Elles ont été réunies le long d'un joint central, avec des clefs latérales et des cales enfoncées à travers les taquets et les rails centraux. Des planches latérales incurvées ont été ligaturées à la partie inférieure du bateau à l'aide de branches torsadées d'if. Ces planches latérales possèdent également des taquets sculptés dans l'épaisseur du bois. Le bateau était partiellement démonté et il faut imaginer deux bordages supplémentaires sur l'embarcation d'origine qui a dû être trainée depuis la côte jusqu'au lieu où il a été découvert. Les vestiges encore conservés ne présentent pas de contre-indica-



tion à la navigation et il faut imaginer d'autres raisons que des problèmes techniques pour expliquer son abandon. Le calfatage était assuré par un mélange de cire d'abeille et de graisse animale pressées dans les interstices et le long des joints, où le colmatage était couvert de coussins de mousse, comprimés et maintenus en place par de longues lattes étroites de chêne sous les ligatures en if. Tous les matériaux organiques étaient remarquablement bien conservés. C'est exceptionnel sous ces latitudes. Une datation par dendrochronologie n'a pourtant pas été possible sur le bois, dont la structure

interne avait été écrasée sous les limons. Il a été daté par radio-carbone de ± 1550 avant notre ère soit, dans les chronologies archéologiques de l'Europe tempérée, du « Bronze moyen » (-1600/-1200 environ). Les traces qu'il porte sur les flans soulignent qu'il a été utilisé à plusieurs reprises, traîné sur des sables de plage. Où a-t-il navigué ? Quelles mers a-t-il parcouru ? Difficiles questions. Les sociétés orales de cette époque n'ont pas raconté leur histoire sur des tablettes ou des parchemins. Elles ont laissé derrière elles des vestiges que les archéologues mettent au jour et avec lesquels ils restituent la vie quotidienne ou exceptionnelle de ces lointains ancêtres.

Des documents de l'Âge du bronze dans l'espace Manche/mer du nord sont connus depuis très longtemps, soigneusement répertoriés depuis le ^{xix}^e siècle. Toutefois, leur nombre a augmenté de manière considérable depuis une vingtaine d'années, en particulier dans le cadre du développement de l'archéologie préventive qui accompagne les grands travaux d'aménagement et d'un renouvellement des méthodes de travail. Les archéologues ont aujourd'hui toutes les raisons de penser que les populations qui vivaient sur les littoraux de la Manche et de la mer du Nord se connaissaient, échangeaient. Plus encore, les données matérielles (les maisons, les tombes, les mobiliers céramique ou métallique) présentent de telles analogies que les scientifiques envisagent l'existence d'un espace transmanche cohérent, traversé par la mer, et dont les frontières se situent dans les arrière-pays. La mer n'est pas ici une frontière mais un simple lieu de passage entre deux côtes. Le bateau de Douvres incarne superbement la liaison d'un littoral à l'autre. Il souligne par ailleurs l'excellence de l'architecture navale spécialisée il y a 3 500 ans dans cette région d'Europe. C'est le mieux conservé des bateaux de ce type « à bords cousus » sur une dizaine d'éléments de bateaux découverts en Angleterre pour l'Âge du bronze. Les techniques employées varient dans le détail d'un bateau à l'autre, mais elles appartiennent toutes à un fond technique commun : des planches en chêne intégrant des taquets et des crêtes, maintenues par des chevilles en bois et des cales, que complète un système de cordes végétales nouées. L'origine de telles embarcations remonte très probablement au Néolithique (-6 000/-2 000 environ avant notre ère). La mer a joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'Europe occidentale à compter des débuts de la « Protohistoire » (Néolithique/Âge du bronze/Âge du fer, soit du développement de l'agriculture à la conquête romaine). Elle a permis le déplacement des hommes,

l'accélération de la diffusion de certains savoirs, des échanges longue distance par voie de mer.

Les fouilleurs du bateau de Douvres, et plus largement les archéologues spécialistes de l'Âge du bronze, ont souhaité partager leurs résultats, faire connaître cette époque et la réalité d'une communauté très ancienne dans l'espace transmanche. Les scientifiques du sud de l'Angleterre, du nord de la France, de Flandre belge se sont donc réunis et ont conçu le projet européen Interreg IVa 2 Mers/Seas/Zeeën « BOAT 1550 BC ». Porté par l'université Lille 3 et la Maison européenne des sciences et de la société de Lille (MESHS), le projet rassemble trois pays (France, Angleterre, Belgique), sept institutions et environ 70 acteurs investis à différents niveaux. Imaginé progressivement, étape par étape au fil des années, le projet a pris forme à partir de 2008, programmé pour fêter les vingt ans de la découverte de Douvres et l'archéologie récente de l'Âge du bronze. Certains rêves initiaux ont dû être (provisoirement) abandonnés, en particulier le souhait de reconstruire un bateau à l'identique pour une traversée de la Manche entre Douvres et Wissant (Pas-de-Calais). Cette opération, visant à renouer des liens ancestraux, s'est heurtée à la difficulté d'organiser un tel chantier en terme de temps et de coûts avec des arbres de plus de 350 ans d'âge.... Accepté par l'Europe en 2011, le projet actuel court sur 36 mois, jusqu'au 30 juin 2014. Le programme est ambitieux : une réplique du bateau à l'échelle 1/2, de l'archéologie expérimentale pour une production de haches métalliques identiques à celles qui ont été utilisées pour la fabrication du bateau, une exposition trilingue itinérante dans les trois pays, un catalogue trilingue, quinze conférences publiques, trois colloques scientifiques internationaux avec publication des actes, la création de valises pédagogiques mises à disposition des enseignants de primaire et de collège dans les trois pays. L'objectif général est clair : réaliser un projet de médiation scientifique à partir des données les plus érudites et complexes que l'archéologie a livrées. Le bateau est un symbole au cœur d'un projet qui vise à diffuser les connaissances actuelles sur une époque souvent méconnue et trop rarement abordée dans les programmes scolaires.

L'histoire de « BOAT 1550 BC » a commencé avec la découverte du bateau. Comment, dès lors, ne pas lui accorder une place centrale ? En janvier 2012, deux expérimentations archéologiques ont été lancées : l'une à Douvres pour la fabrication de la réplique 1:2, l'autre dans l'atelier d'un artisan bronzier en France. Refaire les gestes effectués il y a plusieurs milliers d'années est essentiel pour comprendre les artisanats spécialisés de ces sociétés orales : traces sur les vestiges archéologiques, logiques d'enchaînement dans la chaîne opératoire, durées de travail, difficultés dans la fabrication. L'archéologie expérimentale du projet n'a pas échappé à la règle. La fabrication de la réplique a permis aux spécialistes de mieux comprendre l'original, même si le bois se comporte un peu différemment selon les deux échelles. La confrontation avec la réalité pratique a obligé à réviser le temps de construction. Les quatre mois prévus ont été un peu justes pour l'achèvement et la mise à l'eau d'un bateau correctement calfaté. Dans l'atelier du bronzier, le temps de finition pour une hache en bronze d'un beau jaune doré a finalement été plus long que prévu. Faut-il y lire des échecs ? Certainement pas. Nos sociétés contemporaines sont habituées à obtenir, vite et à la chaîne, des objets sans guère se préoccuper des difficultés en amont du produit fini. Les femmes et les hommes de l'Âge du bronze vivaient dans une autre appréhension du temps et de la consommation. L'archéologie expérimentale ouvre la possibilité de percevoir une autre manière de produire, au sein de laquelle la patience et la minutie

Réplique du bateau à l'échelle 1/2 dans l'exposition *Par-delà l'horizon. Sociétés en Manche et mer du Nord il y a 3500 ans*. Scénographie et graphisme agence KASCEN (Bruxelles) © A.L pour BOAT 1550 BC



contact&info

► Anne Lehoërf, BOAT 1550 BC : MESHS, chercheur HALMA
anne.lehoerff@univ-lille3.fr
► Pour en savoir plus
<http://boat1550bc.meshs.fr/>

de l'artisan sont essentielles. La réplique complètement achevée, la hache emmanchée et les produits de la fabrication (restes de moules, cire, métaux, etc.) ont rejoint en juin 2012 l'exposition qui s'ouvrait alors pour sa première phase à Boulogne-sur-Mer (France). Le bateau y tient une place d'honneur dans une muséographie dynamique et ludique. Sept thèmes y sont développés, repris dans le catalogue de l'exposition : l'espace transmanche, le bateau, les artisanats spécialisés, voyages et échanges à l'Âge du bronze, vivre au quotidien, se loger, les croyances et les rituels. L'exposition s'adresse à trois publics différents avec trois niveaux de lecture, toujours en trois langues : public non spécialisé, public averti, enfant. Des manipulations sont proposées pour chaque thème, soit manuelles, soit via des écrans. Des films réalisés au cours des expérimentations sont présentés. Les conférences publiques se tiennent dans le temps de l'exposition (à Boulogne-sur-Mer, à Enneme, à Douvres) et les différentes productions sont versées dans la mallette pédagogique en cours de réalisation. L'exposition résume bien l'esprit du projet : une identité forte de chacune des opérations, une transversalité entre les différentes actions, une accessibilité des résultats tout en gardant le sérieux scientifique des contenus. Le projet n'est pas achevé et il n'est donc pas l'heure de dresser un bilan. Les archéologues engagés dans l'aventure se réjouissent des premiers succès rencontrés. Ils savent que c'est un projet important dans leur travail de chercheur et un premier pas décisif dans la promotion d'un héritage commun de l'espace transmanche il y a quelque 3 500 ans. Un temps qui semble si lointain et qui n'est pourtant qu'à une fraction de seconde de notre époque à l'échelle de l'histoire humaine !

Anne Lehoërf, professeur de protohistoire, Université Lille 3, coordinatrice générale du projet

Bibliographie

CLARK Peter (éd.), *The Dover Bronze Age Boat in context : Society and Water Transport in Prehistoric Europe*, Oxford, Oxbow books, 2004.

CLARK Peter (éd.), *Bronze Age Connections : Cultural Contact in Prehistoric Europe*, Proceedings of the Dover Bronze Age Trust, Second Conference, Oxford, Oxbow books, 2009.

LEHOERFF Anne (dir.), avec la collaboration de J. BOURGEOIS, P. CLARK, M. TALON, *Par-delà l'horizon, Sociétés en Manche et mer du Nord il y a 3500 ans/ Beyond Horizon. Societies of the Channel and North Sea 3500 years ago/ Voorbij de Horizon. Samenlevingen in Kanaal en Noordzee 3500 jaren geleden*, catalogue de l'exposition du projet européen « BOAT 1550 BC », Paris, Somogy, 2012.

LEHOERFF Anne, TALON Marc (dir.), *Au-delà des frontières. Voyager, échanger, communiquer en Europe du IIe au Ier millénaire avant notre ère*, actes du colloque international du projet européen « BOAT 1550 BC » et de l'Association pour la promotion de la recherche sur l'Âge du bronze (APRAB), à paraître.

L'exposition se tient à Enneme (Belgique) jusqu'au 26 mai, et à Douvres (Angleterre) à partir du 1er juillet 2013.



« Investir dans votre futur »
Programme de coopération transfrontalière 2007-2013
co-financé par l'Union européenne
(Fonds européen de développement régional)

« Investing in your future »
Cross-border cooperation programme 2007-2013
part-financed by the European Union (European Regional Development Fund)

« Investeren in je toekomst »
Grensoverschrijdend samenwerkingsprogramma 2007-2013 Medegefinancierd door de Europese Unie (Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling)



VALORISATION

La valorisation en Sciences humaines et sociales en quête de ses repères

L'innovation liée aux transferts technologiques recherche-société serait la clé du développement économique et, à ce titre, oriente toutes les réflexions actuelles sur les évolutions nécessaires de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les SHS contribuent largement aux transferts en ce qui les concerne, assez naturellement la plupart du temps, au point que bien souvent, on oublie la part qui leur revient. Par exemple, sait-on à quel point elles contribuent au secteur de l'édition d'ouvrages grand public, aux activités d'expertises auprès des entreprises, des collectivités locales, voire des médias, au tourisme culturel ou encore à la mise au point d'outils pour résoudre des problèmes pointus de formation, d'apprentissage, d'éducation ou d'aide au handicap ?

Il arrive que les chercheurs eux-mêmes aient du mal à concevoir clairement la valorisation en SHS, activité qui reste en marge de leurs pratiques scientifiques et qu'ils hésitent parfois à afficher, au risque d'induire un manque de visibilité, souvent dénoncé ; les décideurs quant à eux, faute de proximité, n'en reconnaissent pas toujours la dimension stratégique. C'est pour toutes ces raisons que la direction de l'InSHS a décidé de lancer, en janvier 2010, un Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) "Valorisation en SHS".

Le RTP s'est mobilisé au cours de ces trois dernières années, sous la conduite de François Favory, avec l'appui d'une équipe d'une dizaine de membres, composée de professionnels de la valorisation issus des Délégations régionales ou des Maisons des sciences de l'Homme, et de chercheurs et enseignants chercheurs de diverses disciplines, pour mener une réflexion sur les conditions de transfert de la recherche en SHS vers la société et tenter d'apporter des éléments de réponse sur la manière d'intensifier la valorisation et d'optimiser les conditions de transfert des connaissances issues de la recherche.

Nous nous proposons de revenir sur les étapes et les interrogations qui ont jalonné son parcours depuis le début.

Premiers constats

Le manque de visibilité des transferts SHS vers la société

Même si la recherche en SHS irrigue largement la société, car il n'est pas une question économique, sociale, culturelle ou politique qui ne soit abordée sans leur contribution, le questionnement très général sur l'utilité sociale des SHS demeure un sujet toujours renouvelé de débats, voire de polémiques ; on peut observer cependant que cette question récurrente du manque de visibilité des liens SHS-société est rarement examinée de manière concrète.

A l'encontre de ces critiques, un état des lieux s'avérerait nécessaire afin de vérifier ce diagnostic. Le principe retenu a été de mettre à plat, non seulement les données existantes concernant les réalisations et les pratiques, de même que les freins ou obstacles pouvant exister, mais aussi des informations plus difficiles d'accès, liées aux représentations de la valorisation qu'en ont les



acteurs, que ce soit au niveau des équipes, des individus ou de l'institution. Compte tenu du large spectre thématique des SHS, il fallait aussi prendre en considération les différences de pratiques selon les disciplines.

La valorisation, un concept à clarifier

Les imprécisions du concept de valorisation ne nous facilitaient pas la tâche : comment, en effet, rendre compte de la valorisation, alors que le concept lui-même, dans le contexte des SHS, reste flou et mal défini au sein de la communauté scientifique. Il en résulte de la confusion, certains chercheurs considérant que la valorisation de la recherche en SHS tiendrait au seul fait qu'ils diffusent leurs résultats, que ce soit par le biais des publications scientifiques, des colloques ou des conférences, alors que cette conception de la valorisation ne fait qu'illustrer les pratiques de recherche elles-mêmes, c'est-à-dire le cœur de métier du chercheur. D'autres chercheurs expriment des réticences, voire une certaine suspicion, dans la mesure où la notion de valorisation implique une forte connotation économique qu'ils récusent plus ou moins explicitement.

Par delà ces points de vue, on peut entendre encore nombre d'interprétations de la notion, ce qui n'aide pas à s'entendre sur une définition partagée de tous.

Ainsi, pour répondre à nos interlocuteurs, nous interrogeant sur le sens du mot valorisation, nous avons dû dès le début de nos consultations proposer une définition la plus claire possible qui, même si elle n'était que provisoire, devait permettre à chacun de comprendre de quoi on parlait, sans susciter de polémique, tout en délimitant les contours du champ de la valorisation. Nous avons ainsi été amenés à préciser que par valorisation, nous entendions toute situation de transfert de résultats¹ issus de la recherche au profit d'un tiers n'appartenant pas au monde académique. On pourrait dire, d'une autre manière, que la valorisation en SHS, c'est l'exploitation des résultats de recherche par un tiers, dans le cadre d'une activité sociale, économique ou culturelle, soulignant par là que ce sont bien les résultats de travaux de recherche qui font l'objet du transfert, mais pour une utilisation répondant aux besoins d'un partenaire extérieur au monde de la recherche.

On peut craindre que cela n'explique que la valorisation soit peu prise en compte par les instances d'évaluation, d'autant qu'elle

1. Cela inclut les méthodes, outils d'analyse, compétences et savoir faire spécifiques...

se retrouve souvent marginalisée dans les dossiers de bilan d'activité dans des rubriques peu adaptées : la stricte comptabilisation des brevets, par exemple, parle peu aux chercheurs en SHS. La question de la légitimité scientifique des activités de valorisation mériterait d'être posée de manière explicite.

Des données insuffisantes pour caractériser la valorisation en SHS

En second lieu, nous avons été confrontés au manque de données fiables et exhaustives permettant d'apprécier et de suivre les efforts de valorisation en SHS, comme cela se fait dans le cas des transferts technologiques en sciences exactes, notamment par le suivi des brevets issus des résultats de recherche des laboratoires.

Une remarque préalable s'impose : à la différence des sciences dites technologiques, la propriété intellectuelle des SHS liée au droit d'auteur, n'est pas déterminante pour la valorisation.

La production des SHS se concrétise le plus souvent à travers des publications, ouvrages, logiciels, films et autres outils multimédia, voire des transferts de compétences, telles les expertises. Dans la majorité des cas, la propriété intellectuelle s'appliquant aux productions des SHS relève du droit d'auteur et assure au chercheur la propriété patrimoniale de ses œuvres et la liberté d'en disposer comme il l'entend, voire de céder contractuellement ses droits de propriété, s'il le souhaite. Il en résulte qu'à la différence des sciences exactes, la valorisation en SHS ne se légitime généralement pas sous couvert de la propriété intellectuelle qui, de ce fait, ne peut être considérée comme un indicateur pertinent dans le cas des SHS.

Quelles seraient alors les données accessibles permettant de suivre la valorisation en SHS ?

Les contrats de prestations et de collaboration de recherche ou encore les créations d'entreprise, qui concernent autant les sciences humaines et sociales que les sciences exactes, sont des sources d'information bien suivies par les services gestionnaires des établissements de recherche (CNRS et universités).

► Concernant les contrats, nous avons réalisé une étude inédite à partir des données de la base « Partenariat » du CNRS, base interne, qui recense tous les contrats portés par des unités labellisées pour la période 2005-2011, soit durant sept années. Ces résultats ne concernent que les contrats gérés par le CNRS, car les laboratoires à double tutelle peuvent choisir de déléguer la gestion de leurs contrats aux universités. On voit ainsi que sur un total de 3078 contrats, un peu moins du quart relèveraient de la valorisation ; une centaine d'entre eux concerneraient des demandes de protection de logiciels et une vingtaine d'autres, des contrats de licence ou de cession de droits dans le domaine des logiciels.

Sur les 298 unités de l'InSHS recensées, un tiers n'afficheraient pas plus d'un contrat et un autre tiers plus de 10 contrats par unité. Parmi ces dernières, une douzaine d'unités détiendrait entre 45 et 95 contrats, soit environ 26 % de l'ensemble des contrats. Les douze unités qui affichent le plus de contrats pour la période considérée, relèvent essentiellement des sections 37 (sciences économiques), 39 (Espaces, territoires et sociétés) et 36-40 (sociologie notamment). Si la « base partenariat » renseigne sur les grandes tendances par discipline et le type de partenaires principalement impliqués (ministères, collectivités territoriales et PME-PMI), elle donne peu d'informations sur les contenus réels des partenariats développés.

► De même, dans un récent inventaire, réalisé à la demande de la

direction du CNRS, concernant les créations d'entreprises issues des laboratoires rattachés à l'InSHS, on a dénombré une quinzaine d'entreprises créées au cours de ces 12 dernières années. Ce résultat qui ne concerne que les unités rattachées à l'InSHS, est sans doute très inférieur à la réalité, du fait, notamment, de la grande liberté des créateurs d'entreprises issus des SHS à l'égard de la propriété intellectuelle qui, de plus, ont sans doute moins recours aux services d'aide à la création d'entreprise et aux incubateurs. On peut noter que ces quatorze entreprises relèvent de trois champs disciplinaires principaux, la section 34 (linguistique), pour six d'entre elles, la section 39 (géographie, notamment) pour cinq autres et enfin la section 36 (la sociologie) pour les trois restantes.

► Il pourrait être intéressant d'exploiter d'autres sources d'information, notamment les dossiers de candidatures des appels à projets ANR qui incluent obligatoirement un volet "valorisation", afin de considérer la manière dont les chercheurs SHS qui s'impliquent dans de tels projets se représentent les perspectives de valorisation.

► Il existe, depuis l'année 2011, une autre source de données, la base RIBAC (Recueil d'Informations pour un Observatoire de la Recherche en SHS), conçue dans le but de disposer des informations les plus complètes possibles sur les productions et activités liées à la recherche en SHS.

A l'aide d'un formulaire sécurisé accessible sur le web, les chercheurs CNRS SHS sont invités à décrire tous les ans leurs activités dans toutes leurs dimensions, qu'il s'agisse de recherche et d'enseignement, de communication ou de valorisation.

L'exploitation des données de RIBAC pourrait être une source d'information précieuse pour mieux repérer les pratiques de valorisation des chercheurs.

Retour sur les pratiques

Définition d'un plan de travail

Les données existantes n'étant pas suffisantes pour caractériser la valorisation en SHS, un réexamen des critères, au plus près des pratiques, devenait indispensable.

C'est dans cet esprit et afin de disposer de données fiables qui ne soient pas brouillées par des grilles de lecture non adaptées, que le RTP s'est défini un plan de travail, qui permettrait de réunir des données pertinentes, que ce soit au niveau des représentations, des contenus ou des pratiques de valorisation, dont les grandes lignes étaient :

- analyser les volets "valorisation" des dossiers de candidatures des projets ANR et des dossiers de demande de moyens des laboratoires relevant de l'InSHS ;
- rencontrer les principaux représentants institutionnels des différentes composantes de la recherche en SHS : présidents des sections du Comité national, directeurs de laboratoires, directeurs de Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) ;
- réaliser une enquête par questionnaire auprès des unités de recherche relevant de l'InSHS, afin de mieux cerner les représentations des équipes concernant leurs pratiques de valorisation ;
- réaliser un certain nombre d'études plus ciblées concernant les annuaires de compétences, les activités d'expertise ;
- étudier les pratiques de valorisation dans le contexte des Maisons des Sciences de l'Homme.

A l'occasion des entretiens et grâce aux rencontres avec diverses personnalités du monde scientifique et à l'enquête auprès des laboratoires réalisée par le RTP, nous avons pu collecter un ensemble d'informations illustrant la diversité des pratiques dans le domaine des SHS. A partir des exemples concrets que nous avons recueillis, nous avons proposé une première typologie en 13 rubriques, permettant de caractériser les pratiques en cours dans les laboratoires.

Les Maisons des Sciences de l'Homme, en tant qu'observatoires des pratiques de valorisation

Considérant que les MSH constituent un exemple à la fois original et efficace de prise en charge de la question de la valorisation dans un contexte de pôles fédératifs interdisciplinaires fortement tournés vers la communauté scientifique, mais également très en lien avec la demande socio-économique, notamment régionale, nous avons été amenés à présenter cette typologie à l'occasion d'une réunion des chargés de valorisation organisée en février 2011 par le Réseau National des MSH (GIS des MSH).

Il a été alors convenu de tester, avec l'ensemble des MSH, la pertinence de cette première "typologie", chacune d'elles acceptant de classer, dans la grille proposée, les projets relevant des unités qu'elles fédèrent et dont elles assurent le suivi.

A la recherche d'indicateurs pertinents pour la valorisation issue des SHS

Ainsi, grâce au travail réalisé avec les MSH, nous avons pu vérifier le bien-fondé de la typologie proposée au plus près des actions développées et pour faciliter l'exploitation des données recueillies, nous avons été amenés à simplifier cette grille en cinq grandes catégories :

1. Outils de la recherche (logiciels, outils cartographiques, systèmes experts, etc.) ;
2. Présence médiatique, débats publics, productions multimédias, édition grand public ;
3. Patrimoine et appui culturel ;
4. Relations partenariales et prestations (formation, étude technique, expertise, mécénat, etc.) ;
5. Production relevant de la propriété intellectuelle et création d'entreprises.

Ce travail, fruit de la collaboration entre le RTP et le Réseau national des MSH en 2012 va se poursuivre au cours des prochains mois avec, à terme, l'objectif de proposer des indicateurs qui permettront d'assurer le suivi des activités de valorisation au niveau du réseau national des MSH.

Suites et perspectives

Il reste à prolonger la réflexion engagée afin d'identifier des indicateurs plus appropriés aux sciences humaines et sociales qui permettraient non seulement aux MSH, mais à l'ensemble des structures de recherche, de mieux afficher leurs pratiques de valorisation à destination du monde socio-économique. Cette réflexion pourrait permettre également de donner tout leur sens à certains projets menés en partenariat avec des acteurs privés ou institutionnels, qui faute de grille de lecture adaptée, ont du mal à identifier leur projet en tant qu'action liée à la valorisation. On peut citer par exemple certaines initiatives très innovantes appuyées sur des plateformes, en lien avec des petites entreprises ou encore des observatoires en sciences sociales au service des politiques publiques.

Déjà en l'espace de deux années, on a pu constater de nettes évolutions sur la question de la valorisation à différents niveaux du paysage de la recherche : mise en place des SATT (Sociétés d'accélération des transferts technologiques), déclaration de la CPU sur la propriété intellectuelle (15 février 2013), création d'un groupe de travail "valorisation" au sein de l'alliance ATHENA, mise en place d'un Comité de valorisation thématique, mobilisation du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme, et à l'initiative de l'InSHS, organisation d'un salon de la valorisation en mai 2013.

Ces initiatives ne sauraient cependant occulter la nécessité d'afficher plus clairement au niveau institutionnel une politique de reconnaissance et d'accompagnement des pratiques de transfert développées par les chercheurs en SHS.

Concernant les outils, on note un effort particulier du côté des MSH : certaines d'entre elles ont développé des annuaires de compétences (MSH Toulouse, ISH Lyon) ; le réseau national des MSH va introduire une nouvelle rubrique "valorisation" sur son site web, ce qui permettra d'afficher les actions de valorisation conduites par les unes et les autres et de donner une visibilité globale de la valorisation au niveau des MSH, première étape vers un dispositif cohérent fondé à la fois sur la diversité des actions développées au niveau local et une vision partagée des enjeux scientifiques, socio-économiques et culturels.

Il faudrait enfin examiner les spécificités de l'approche SHS au sein des métiers de la valorisation et probablement former des professionnels plus sensibles aux aspects sociaux et culturels des transferts, pour suivre, au plus près, l'émergence des actions de valorisation, leur accompagnement et leur suivi.

Par delà la dimension juridique de la fonction, il semble que ce métier appliqué aux SHS, doit évoluer pour répondre à de nouvelles nécessités, telles que favoriser les rapprochements entre partenaires, stimuler la recherche de solutions innovantes, favoriser les approches pluridisciplinaires plus propices aux actions de valorisation. Et au-delà, faire reconnaître la légitimité des SHS à apporter des innovations par elles-mêmes et pas seulement comme caution des innovations issues des sciences exactes.

Monique Bigoteau, Espaces et sociétés (ESO), Nane Péhuet, InSHS, membres du RTP valorisation en SHS

contact&info

► Nane Péhuet, InSHS

nane.pehuet@cnrs-dir.fr

► En savoir plus

<http://www.rtp-valorisation-shs.com/>

La Fondation européenne de la science

Créée en 1974, la Fondation européenne de la science (European Science Foundation / ESF) est une institution non-gouvernementale réunissant 78 organisations-membres issues de 30 pays européens.



Deux nouvelles publications, deux nouvelles perspectives de recherches

Les Sciences Culturelles et Littéraires (LCS)

Les sciences culturelles et littéraires (Literary and Cultural Studies LCS) apportent une contribution indispensable à l'analyse des identités et des cultures européennes et pourraient jouer un rôle essentiel dans les réponses à apporter à différents problèmes en Europe. C'est l'un des principaux enseignements du nouveau Science Policy Briefing intitulé *Cultural Literacy in Europe Today* publié par l'ESF et par COST (European Cooperation in Science and Technology).

En 2009, le projet fut lancé par l'ESF et COST avec pour objectif d'explorer la spécificité, les objectifs et les contributions de la recherche en sciences littéraires et culturelles. Le Science Policy Briefing souligne leur pertinence pour les politiques actuelles et la société en général.

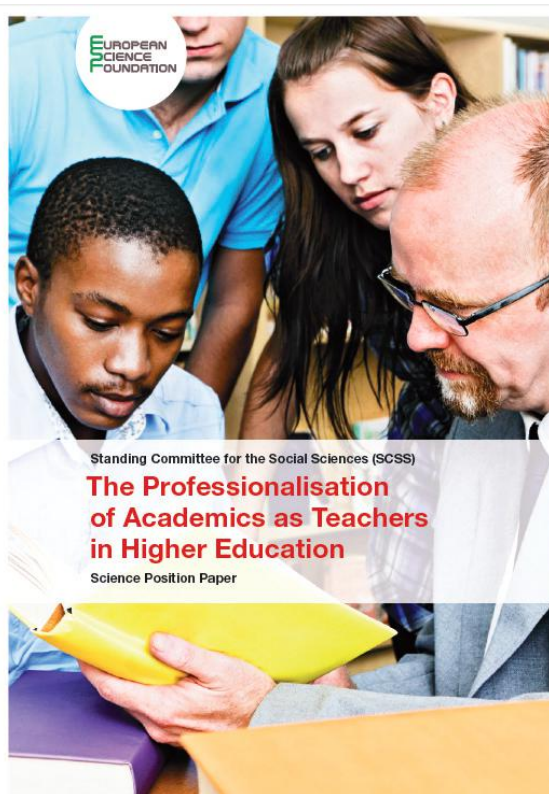
Le comité scientifique du projet a notamment identifié quatre recommandations qui permettraient de démontrer la valeur ajoutée des sciences culturelles et littéraires (LCS) :

1. Créer une série de conférences dédiées à ces sciences afin de présenter les nouveaux développements scientifiques ou aborder les sujets de débats cruciaux
2. Inaugurer un Forum Européen des Sciences Culturelles et Littéraires qui travaillerait à l'intégration des LCS dans les agendas de recherche nationaux et internationaux
3. Développer des instruments de financements adaptés aux chercheurs en LCS (ex. réseaux)
4. Inclure les LCS dans l'enseignement supérieur en promouvant l'accès à des programmes LCS pour des étudiants de toutes les filières.

La professionnalisation des chercheurs en tant qu'enseignants dans le supérieur

Un nouveau *position paper* du comité pour les sciences sociales de l'ESF (SCSS) identifie les besoins et les étapes pour améliorer les compétences professionnelles des enseignants-chercheurs.

L'Europe compte plus de 19 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. L'étude et l'approfondissement des méthodes d'enseignement dans le supérieur est donc un sujet crucial pour la formation de cette prochaine génération de chercheurs. Un problème qui touche tous les domaines scientifiques mais également de manière plus générale toute la société.



Cette publication expose les développements et les défis actuels pour l'enseignement supérieur en Europe. Les auteurs ont établi une liste de neuf principes de « bon enseignement » et recommandent que les universités qui ont à cœur la qualité de l'enseignement proposent des programmes de développement éducatif à leurs enseignants-chercheurs. Ils affirment que ce type de programmes favorise le sentiment de satisfaction des enseignants et des changements majeurs en termes d'attitudes, comportements et pratiques d'enseignement.

Le position paper souligne qu'on "ne naît pas excellent enseignant, on le devient ; on le devient grâce à l'investissement dans les compétences. Laisser les enseignants apprendre par leur propres erreurs est un gâchis de temps, d'efforts et de ressources pour les universités."

L'objectif de ce document est de présenter l'état actuel de la recherche, les programmes de développement éducatif (educational development) proposés et d'en améliorer la visibilité afin de faciliter la mise en œuvre.

Les deux publications sont téléchargeables en ligne : www.esf.org/publications

contact&info

- Etienne Franchineau
Junior Science Officer
Humanities and Social Sciences Unit
EFranchineau@esf.org
- Pour en savoir plus
www.esf.org

D'ici quelques jours, le TGE Adonis va fusionner avec Corpus-IR. Marc Renneville, historien et directeur de recherche au CNRS, va diriger cette nouvelle infrastructure qui prendra la forme d'une UMS.

L'ensemble des services d'Adonis sera ainsi renforcé par l'interaction avec les communautés organisées autour des consortiums de Corpus-IR et du comité des utilisateurs de la grille Adonis. Les échanges avec le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme seront également poursuivis.

Depuis 2011, l'infrastructure numérique, sécurisée et rationalisée, a connu un véritable essor : le nombre des utilisateurs a fortement progressé et les retours d'expériences témoignent de l'intérêt rencontré par les équipes à utiliser les services de la grille. Les différents outils mutualisés proposés aux équipes de recherche permettent une plus large exploitation des données. Nous œuvrons pour améliorer ses services afin qu'ils apportent des plus-values : interopérabilité avec la plateforme Isidore ou modes de visualisation des données.

C'est dans cette optique que sera organisée, du 23 au 26 septembre 2013, une Action Nationale de Formation sur la visualisation des données de la recherche.

De même, la mission d'archivage à long terme a été redynamisée par le renouvellement de la convention avec le CINES. L'intérêt suscité sur ce thème dans notre dernière Tribune nous a d'ailleurs incités à réaliser un dossier sur les services de conservation de données.

Parmi les autres services dont la continuité sera assurée, il faut bien entendu mentionner la plateforme Isidore qui permet une meilleure exposition des données de la recherche et qui enregistre plus de 70.000 visites mensuelles. Son importance comme outil des humanités numériques est maintenant reconnue internationalement. Isidore a vocation à être un service majeur pour l'accès aux données, publications et événements de la recherche en SHS.

L'ensemble de ces services, avec ceux forgés dans les laboratoires par les communautés, constituent autant de secteurs de recherche où l'expérience française est un atout important pour la mise en place de l'ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) DARIAH (*Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities*).

Toutes ces actions seront reprises par la nouvelle TGIR. Celle-ci bénéficiera de l'apport de Corpus-IR.

De création plus récente (2010), cette structure a permis de mettre en place un mode de coopération avec les communautés scientifiques en incitant à la création de consortiums disciplinaires. Au nombre de 9 aujourd'hui, ces consortiums permettent d'engager des actions concertées pour la numérisation et la documentation des données de la recherche, des actions de reprise de corpus déjà existants et la rédaction de guides de bonnes pratiques.

Ce processus de labellisation n'est pas terminé. Il sera porté et poursuivi par la nouvelle TGIR.

Prévue dans la feuille de route du MESR sur les infrastructures de recherche, la fusion des TGIR doit être l'occasion d'associer et de repenser les activités portées par le TGE Adonis et Corpus-IR. La complémentarité des services et des réalisations est évidente : par la création et la réflexion sur les corpus, les consortiums favorisent l'acculturation du numérique dans les communautés SHS. Mené par les chercheurs, ce processus de concertation fait émerger des besoins en partie couverts par les outils forgés par le TGE Adonis (grille de services et de traitement de données, archivage à long terme, indexation Isidore, mise en réseau au niveau européen).

La priorité de l'équipe de la future TGIR sera de rapprocher et de mettre en synergie la concertation collective et l'offre de services. Nous espérons ainsi que les chercheurs seront utilisateurs, acteurs et coproducteurs d'une organisation au service de leurs données numériques.

► Partage d'expériences

Les *Chartae Burgundiae Medii Aevi* (CBMA). Du parchemin à l'écran

► Du bon usage d'Adonis

Visualiser les données de la recherche en SHS : un nouvel horizon pour les humanités numériques ?

Partage d'expériences

Les *Chartae Burgundiae Medii Aevi* (CBMA). Du parchemin à l'écran



Chartae
Burgundiae
Medii
Aevi

Produits par centaines de milliers au Moyen Âge, les actes diplomatiques¹ sont probablement les sources les plus mobilisées par une tradition historiographique ancienne de plus de trois siècles. Ils ont été depuis souvent édités et font partie des premiers documents médiévaux à être soumis à des traitements informatiques, dès les années 1970, pour alimenter plus tard des bases de données. S'insérant dans ce contexte, lors de son lancement en 2004, le projet des CBMA² était forcément électronique, mais aussi, développements technologiques obligent, forcément voué à la diffusion libre et immédiate sur Internet. Le projet envisageait la numérisation, l'enregistrement et l'exploitation de la prolifique documentation diplomatique bourguignonne, célèbre notamment grâce à l'importance de ses centres producteurs, comme les abbayes de Cluny ou de Cîteaux.

Conscient que les choix et les innovations techniques sont autant d'opérations intellectuelles indissociables de la recherche, le programme entendait également conduire la réflexion épistémologique sur les transformations attendues (mais aussi à provoquer) dans la pratique de la recherche par la numérisation massive de textes médiévaux et par l'usage du support électronique dans la reproduction des documents et manuscrits originaux. L'enjeu était donc de conduire des expériences nouvelles non seulement pour mieux connaître la société médiévale, mais surtout pour la connaître

autrement, en faisant toute la place aux études de sémantique structurale, aux approches statistiques et spatiales, ainsi qu'aux implications cognitives de la littérature, en tant que technologie graphique et visuelle. Ce sont ces préoccupations qui orientent les travaux et les thèses en cours au sein du programme des CBMA.

Les CBMA aujourd'hui : textes en série, images à feuilleter, études critiques³

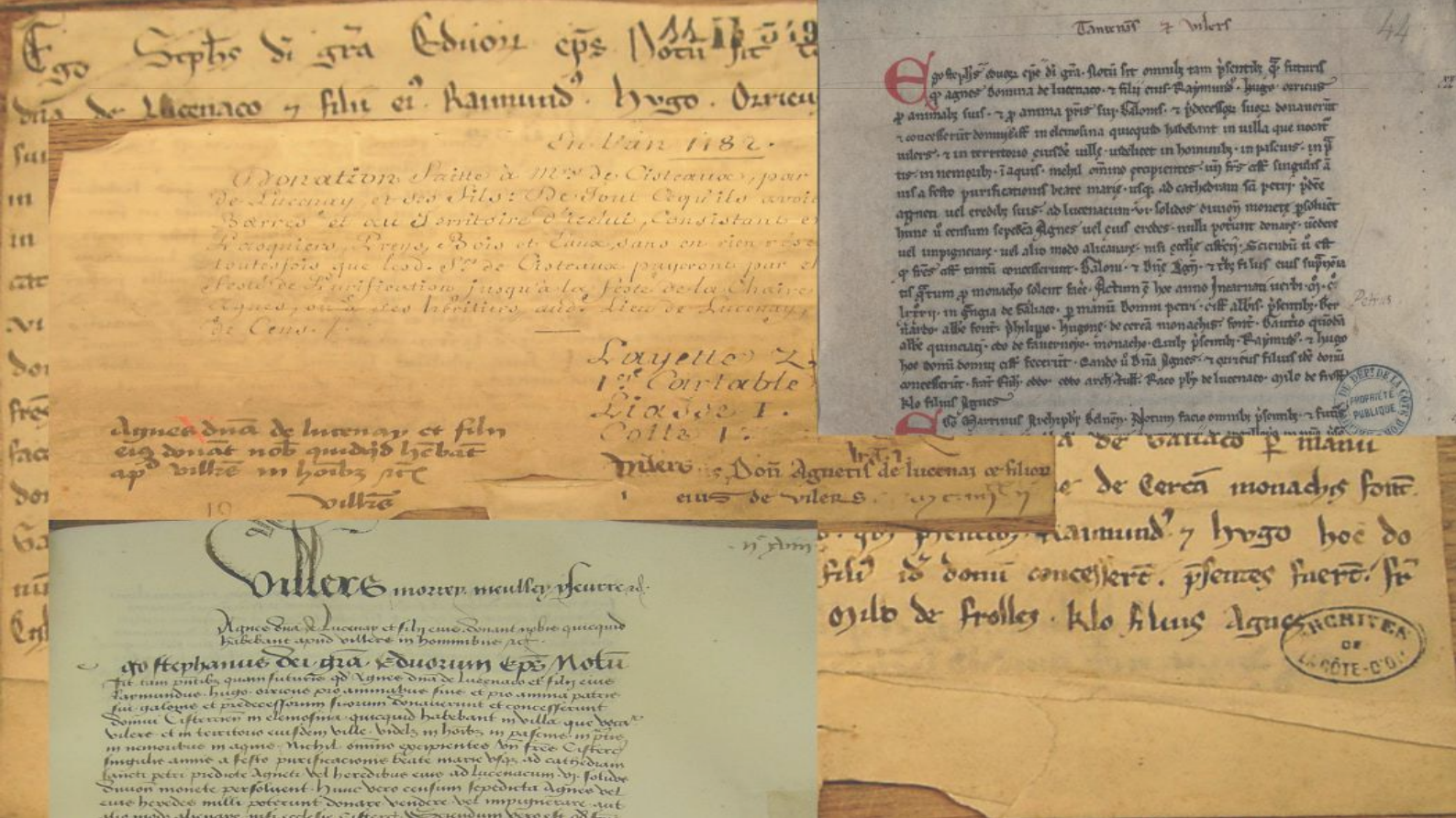
Les CBMA se présentent actuellement comme un portail documentaire sur le web où se sont agrégés différents instruments pour la recherche et pour la diffusion continue des résultats. Au centre du dispositif se trouvent plus de 14 000 actes diplomatiques bourguignons édités entre le ^{xvii}e et le ^{xx}e siècle. Numérisés, ils sont désormais accessibles dans des formats variés (doc, txt, pdf, image, FilemakerPro) et interrogeables avec le logiciel *PhiloLogic*, application hébergée désormais sur la Grille Adonis. L'équipe, chose essentielle, a retenu ces formats multiples car ils permettent de ne pas figer la base dans un état définitif, incitant ainsi à explorer les possibilités nouvelles offertes par les logiciels en cours de développement. Cet ensemble est également accessible à travers un SIG. Il reste ouvert aux incorporations de nouveaux documents, y compris aux transcriptions d'actes encore inédits. Même si, au départ, l'objectif fixé visait la numérisation des chartes antérieures à 1300, les CBMA réunissent aujourd'hui des documents couvrant une large période chronologique, depuis le ^{vi}e siècle et pouvant aller, mais de façon marginale, jusqu'au ^{xvii}e siècle. Dans cet ensemble, les chartes de l'abbaye de Cluny représentent près d'un tiers du total. Grâce aux analyses statistiques des distributions chronologiques par centres producteurs, on peut mieux cerner la production de l'écrit diplomatique dans une région qui, loin de l'homogénéité que lui prêtent les découpages régionaux traditionnels, est traversée par une significative dichotomie sud/nord à l'époque seigneuriale.

Le deuxième volet de la documentation numérisée proposée par les CBMA est constitué par des cartulaires inédits en mode image sous la forme de *flipbooks* ou tourne-pages. Une vingtaine de volumes parmi ceux conservés aux Archives départementales de la Côte d'Or sont déjà consultables en ligne. La plupart des actes ont été transmis par ces manuscrits. Plus de 300 cartulaires ont été

1. Un acte diplomatique est un acte écrit consignait des faits ou des actions relatives à des biens et à des droits (ventes, donations, échanges, mises en gage, testaments...), tout en leur donnant une certaine validité juridique. Au Moyen Âge, la majorité des actes diplomatiques sont transcrits sur parchemin. Charte est un terme générique pour désigner un acte écrit, tandis que cartulaire désigne les recueils de copies de ces documents dans un volume (*codex*) ou dans un rouleau.

2. Depuis ses débuts, le programme des CBMA a reçu le soutien financier de la Région Bourgogne et de l'Université de Bourgogne, et a participé ou participe aux projets nationaux dans le domaine de la diplomatique — ACI Chartes et pouvoir, ANR Espachar et ANR Charcis (dir. B. Tock) — et dans le domaine de la sémantique structurale du latin médiéval assistée par l'ordinateur — ANR Omnia (dir. A. Guerreau).

3. Voir Marie-José GASSE-GRANDJEAN, « Les CBMA et le numérique », in *L'apport des technologies numériques à la diplomatique médiévale*, dir. R. Große et O. Canteaut (à paraître dans *Francia*). Podcasts disponibles à l'adresse suivante : <http://www.dhi-paris.fr/fr/home/podcast/gallia.html?FSize=1>.



Classement et transcription d'actes à l'abbaye de Cîteaux. Au verso de cette confirmation de 1182, par l'évêque d'Autun, d'une donation faite à l'abbaye de Cîteaux de biens situés à Villars, une série de mentions révèle que les chartes ont été classées à plusieurs reprises, du xiii^e siècle jusqu'à la Révolution, en suivant un ordonnancement topographique (Dijon, Archives départementales de la Côte d'Or, 11 H 549). L'analyse dans le coin inférieur droit (Donum Agnetis de Lucenay et filiorum eius de Villars) ainsi que le « V » (cinq) rouge à gauche, indiquent que l'acte a été transcrit dans le chapitre V (cinq), intitulé Tantenans et Villers, du cartulaire datant du milieu du xiii^e siècle (11 H 63, cartulaire 169, f. 44r). Dans le coin inférieur gauche, dans un module épais, ont été apposés à la fin du xvi^e siècle, une analyse de l'acte et un nom de lieu (Villars), pour signaler la transcription de l'acte dans le chapitre concernant la localité de Villars dans le cartulaire dit de l'abbé Jean de Cirey (11 H 75, cartulaire 190, f. 218r).

réalisés en Bourgogne entre le xi^e et le xviii^e siècle. Ils réunissent les transcriptions des chartes en les soumettant à des classements, à des tris et à des agencements graphiques et para-textuels, dont la compréhension nécessite le recours visuel à leur intégralité. Les recherches en cours sur les actes originaux et les nombreux cartulaires de l'abbaye de Cîteaux sont en train de faire la lumière sur le lien étroit entre les logiques de marquage et d'ordonnement des actes, et l'organisation spatiale du domaine cistercien (cf. image ci-dessus).

Pour accompagner la documentation médiévale mise en ligne et rendre compte de la recherche en train de se faire la [Collection CBMA](#) sur Revues.org regroupe des études, des articles, des notices et les recensions des journées d'études annuelles du programme. Le [blog Laetus diaconus](#) sur Hypothèses.org est, quant à lui, un espace d'échange interdisciplinaire sur les pratiques de l'écrit et du visuel au Moyen Âge, où l'équipe des CBMA fait état de ses travaux.

Les choix technologiques : simplicité, veille et mise en réseau

En tant que programme de recherches ancré d'emblée dans le numérique, le défi posé aux CBMA était d'utiliser une technologie permettant l'enregistrement en continu et une mise à disposition quasi instantanée de la documentation traitée. Cette technologie devait aussi être simple, apte à évoluer et à s'adapter aux nouvelles applications.

Pour la saisie des textes, nous avons d'abord fait le choix d'un balisage minimal : les textes ont été enregistrés de façon brute, chacun d'entre eux étant identifié par quelques unités de sens présentes dans l'édition (numéro d'ordre, titre, date, pages...). Ces unités ont été associées à un système de couleurs. Cette structuration élémentaire, facile et rapide à mettre en œuvre, a servi à des réutilisations ultérieures non prévues au départ. Elle permet l'exportation aisée des données vers différents logiciels

(fouilles et bases de données) et reste ouverte et maniable pour les balisages et les traitements plus raffinés. L'utilisation de logiciels éprouvés (FilemakerPro) ou commodés à adapter (Flipbook) s'est avérée ensuite un atout en terme de diffusion et de prise en main par un public d'utilisateurs souvent peu familier des outils plus complexes.

Dans un contexte technologique en constante évolution, une veille attentive s'est imposée d'elle-même. Nous mesurons aujourd'hui toute l'importance de la dimension collective des humanités numériques et l'impact décisif d'avoir inscrit les CBMA, dès le départ, dans cette dynamique. Le nouvel environnement électronique a bousculé notre démarche, a transformé nos pratiques, sans que nous en prenions immédiatement conscience. En fait, la simple mise en ligne de la documentation et des résultats via un site web de laboratoire a été vite dépassée. Cela a signifié, d'une part, la mise en place d'un serveur dédié, l'appropriation et l'adoption des nouveaux outils ou langages (SPIP, Lodel, html, xml...) pour pouvoir organiser et transmettre les informations recueillies et produites ; et d'autre part, la collaboration avec les très grands équipements, comme Adonis (Isidore et la Grille), et les plates-formes de diffusion en sciences humaines et sociales, comme Revues.org et Hypothèses.org (mais aussi HAL ou Wikipédia). Pour une équipe compacte comme celle des CBMA, il s'agissait de bénéficier de compétences spécialisées sur la durée, d'être déchargée du souci de la conservation et du stockage des contenus à moyen terme ainsi que de l'optimisation de l'indexation pour les moteurs de recherche. L'utilisation de ces ressources collectives nous a également sensibilisé aux nouvelles formes d'écriture, de lecture et de présentation liées à l'Internet et nous a fourni un moyen de répondre et d'intégrer, de manière coordonnée, les réseaux et les bibliothèques numériques.

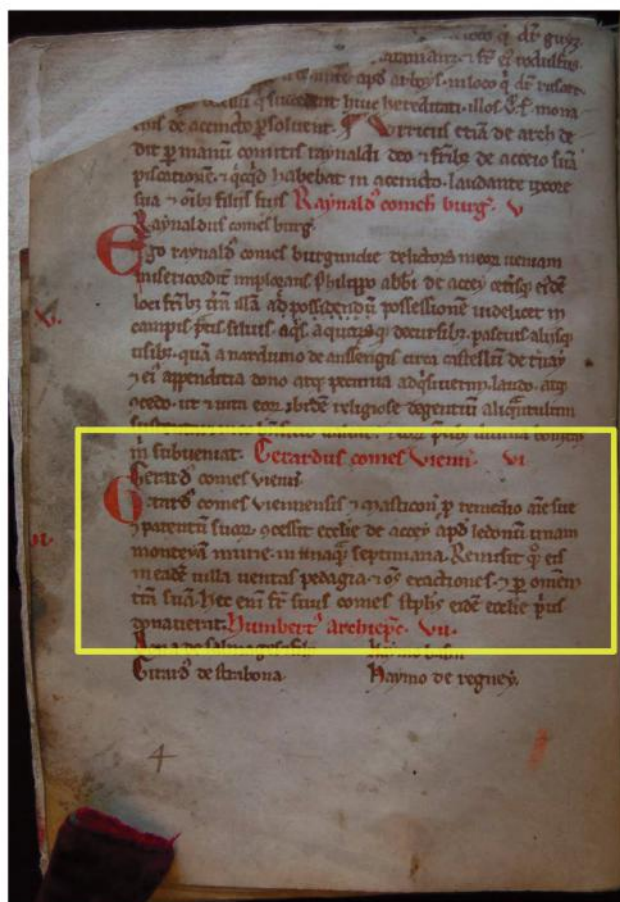
En définitive, grâce à la multiplication des supports de diffusion et de communication, il a été possible de mettre en réseau les acteurs et les publics de la diplomatie bourguignonne au niveau national et d'établir de nouvelles collaborations internationales, depuis l'Amérique latine jusqu'en Europe du Nord.

L'expérience du balisage XML d'un registre d'actes du ^{xiii}^e siècle provenant de l'abbaye cistercienne d'Acey (Jura) s'est révélée être le moyen (voire la méthode) propre à rendre explicite et compréhensible l'organisation de la matière sur la page manuscrite. Les classements et les dispositifs graphiques employés par le scribe, opaques lors d'un premier abord, se sont dévoilés dans la mesure où le balisage conduisait à l'éclatement de l'ensemble en unités à la fois de sens et d'espace dans la page. Il a été ainsi possible

de conclure que la production de cet artefact avait été orientée par l'idée de réaliser un outil paratextuel, un outil balisé dirait-on aujourd'hui, pour faciliter la consultation des documents consignés dans le volume (cf. image ci-dessous).

La compréhension nouvelle générée par les déstructurations et les recompositions inusitées, possibles grâce aux outils informatiques avait, par ailleurs, été bien éprouvée dans le domaine des études lexicales. En proposant l'interrogation libre sur internet des chartes bourguignonnes avec le logiciel *PhiloLogic*, le programme des CBMA est le premier, et encore le seul à permettre l'exploitation d'un corpus diplomatique étendu au-delà des

```
<text n="6">
  <front>
    <docTitle>
      <titlePart>
        <seg type="rubric">Gerardus comes Viennensis. VI.</seg>
        <num type="rubric" rend="margin">VI</num>
      </titlePart>
    </docTitle>
  </front>
  <body>
    <list type="simple" rend="sur deux colonnes">
      <item>Gerardus comes Viennensis<note>Ce titre est répété deux
fois, comme si le scribe avait esquissé une table des matières, pourtant bien
inutile ici.</note></item>
    </list>
    <p><figure>
      <figDesc>Initiale "G" rubriquée</figDesc>
    </figure>
      Gerardus<persName>Géraud
      ler<note>comte de Mâcon et de Vienne (1157-
1184)</note></persName> comes Viennensis<placeName>Vienne<note>Isère,
ch.-l. ar.:comtes</note></placeName> et
Matisconensis<placeName>Mâcon<note>Saône-et-Loire, ch.-l.
dép.:comtes</note></placeName> pro remedio anime sue et
      parentum suorum, concessit ecclesie de
Accey<placeName>Accey<note>abbaye cistercienne, Jura, ar. Dole, c. Gendrey,
cne Vitreux</note></placeName> apud Ledonum<placeName
rend="it">Ledonum</placeName> unam monteyam
      murie, in unaquaque septimana. Remisit quoque eis in eadem
villa ventas,
      pedagia et omnes exactiones, et per omnem terram suam. Hec
enim frater
      suus comes Stephanus<persName>Etienne <i>er</i></persName> de
Bourgogne<note>comte de Mâcon (1085-1102)</note></persName> eidem
ecclesie prius donaverat.</p>
    </body>
</text>
```



Le balisage permet de comprendre, dans l'item 6 (vi), la répétition de Gerardus comes Viennensis, d'abord en rouge dans la rubrique et en encre brune juste au-dessous. À première vue inutile, cette répétition répondait en fait à la volonté du scribe de réaliser ici un mini sommaire comme pour les autres items du registre, même s'il n'y avait qu'un seul acte à répertorier.

simples recherches « indexielles » caractéristiques des bases de données⁴. Ce logiciel libre, employé par de nombreux sites pour mettre en ligne des corpus de textes indexés en différentes langues, développé par Marc Olsen à l'université de Chicago (projet ARTLF, R. Morrissey), mélange programmes en C et scripts Perl, l'ensemble permettant des interactions complexes avec une base MySQL (la nouvelle version du logiciel, en cours de développement, fonctionnera en Python). Assez souple pour permettre la modification et l'ajout de fonctions avec une certaine aisance,

grâce à un masque HTML, il est reconnu pour l'efficacité de ses outils d'indexation, de recherche et d'affichage. Il autorise ainsi une manipulation puissante du corpus, dont la sélection de sous-corpus par plusieurs critères (chronologiques, bibliographiques, géographiques...), la recherche floue (*fuzzy search* via *agrep*) qui aide à contourner la multiplicité orthographique caractéristique du latin médiéval, le calcul des fréquences et des cooccurrences des formes lexicales ou des troncatures. Les résultats s'affichent selon divers formats (par mot-clé/*kwic*, par paragraphe ou sec-

4. Alain GUERREAU, « Textes anciens en série. Outils informatiques d'organisation et de manipulation de bases de données textuelles », *Bucema. Collection CBMA. Les outils*, mis en ligne le 1er mars 2012, consulté le 6 septembre 2012 [<http://cem.revues.org/index12177.html>].

tion) et peuvent être triés d'après différentes catégories.

Les CBMA sous PhiloLogic

Avec ces multiples opérations disponibles, il est maintenant possible d'envisager les actes et les recueils d'actes des CBMA à partir d'unités plus petites ou plus grandes que le texte (mots, syntagmes, formules, thèmes, genres, systèmes...) et de pratiquer ainsi une « lecture à distance » (F. Moretti). Ces approches ouvrent de nouvelles perspectives à la comparaison des pratiques scripturaires et de leur diffusion ou à l'étude des champs sémantiques, tout en exigeant la mise en place de méthodes, statistiques et graphiques, adaptées au traitement de masses de données. Plusieurs travaux sont en cours et des résultats importants et imprévus commencent à se dégager.

Ainsi, l'enquête sur le terme "villa" à l'échelle européenne, a montré que, à l'encontre de l'historiographie traditionnelle, qui y voit un « héritage carolingien », la villa est une structure plus ancienne, propre au monde franc, moyennement disséminée dans les aires carolingiennes, associée à des prélèvements anciens et non ecclésiastiques, qui n'a pas été perméable au renouveau des alentours de l'an Mil, mais ne l'a pas freiné non plus.

Par ailleurs, grâce aux analyses des cooccurrences des termes désignant les femmes, il a été possible de faire ressortir que les agencements lexicaux autour des femmes libres dans les chartes des IX^e-XI^e siècles sont aussi ceux qui sont associés aux serfs (hommes et/ou femmes), et donc de déceler les normes permettant de marquer, dans l'acte écrit, les relations multiples et em-

boîtées (genre, subordination...) de dépendance. De plus, la mise en relation entre les formules textuelles contenant des termes désignant les transferts de biens et les formules visuelles (monogrammes, initiales, couleurs...) de la documentation diplomatique bourguignonne a dégagé la convergence, de prime abord inespérée, entre ces deux usages formulaires, c'est-à-dire entre les expressions écrites et les expressions graphiques récurrentes. Et ceci à un moment, le XI^e siècle, où l'on adopte en Bourgogne, en parallèle avec le parchemin isolé, un autre support, le codex, pour le réenregistrement des transferts.

Avec les nouvelles possibilités d'investigation ouvertes par le numérique, la recherche se trouve elle-même profondément modifiée. Ce changement a une portée cognitive importante car elle bouleverse également le regard et la relation du chercheur avec les documents étudiés.

En reprenant les termes de la théorie sociologique de l'acteur-réseau (M. Akrich, M. Callon, B. Latour), les dispositifs informatiques constituent aujourd'hui autant d'« actants » dans les réseaux composites et hétérogènes de la recherche. Cette interaction va continuer à changer nos pratiques, nos méthodes et nos objets et nous œuvrons pour que ces transformations se traduisent par l'installation de nouveaux paradigmes scientifiques, comme nous sommes à même de l'espérer.

Eliana Magnani, Marie-José Gasse-Grandjean, Nicolas Perreaux, Coraline Rey

contact&info

► Eliana Magnani, ARTeHIS
eliana.magnani@wanadoo.fr

► Marie-José Gasse-Grandjean, ARTeHIS
marie-jose.gasse-grandjean@u-bourgogne.fr

► Pour en savoir plus
<http://www.artehis-cbma.eu/>
cbma.artehis@gmail.com

LA TRIBUNE D'ADONIS

Du bon usage d'Adonis

Visualiser les données de la recherche en SHS : un nouvel horizon pour les humanités numériques ?

Le TGE Adonis et Corpus-IR, avec le soutien de la formation permanente du CNRS, organisent du 23 au 26 septembre 2013, à Fréjus, une action nationale de formation à destination de tous les personnels des équipes de recherche SHS du CNRS, intitulée : *Visualiser les données de la recherche en SHS : un nouvel horizon pour les humanités numériques ?*

La production de corpus en SHS, soutenue ces dernières années par différentes actions (telles que l'Ecole thématique sur *la préservation et la diffusion numériques des sources de la recherche en SHS*, Fréjus 2008, et la formation *Gestion numérique des sources de la recherche en SHS*, 2010, 2011) est parvenue à une phase de maturité. De nombreux corpus numériques sont désormais disponibles et respectent les bonnes pratiques du domaine : ils sont exprimés dans des formats standards et interopérables. Parallèlement à la constitution de ces ressources numériques, des outils innovants pour leur exploitation se sont développés, en particulier dans le domaine de la visualisation.

Les techniques de visualisation permettent d'éclairer d'un jour nouveau des données même anciennes et ainsi de mettre en évidence des aspects jusque-là indécélables. On peut parler véritablement de l'apparition d'une nouvelle science : la "science des données". Cependant, comme pour toute nouvelle technique, il est nécessaire de garder un œil critique sur les résultats obtenus par la visualisation, en ce qu'ils peuvent conduire à des erreurs d'interprétation.

La formation permettra aux participants d'avoir une vue générale de l'état de l'art dans le domaine de la visualisation de corpus de données. Le programme de la formation sera organisé autour de conférences, de présentations et d'ateliers de manipulation, y compris sur les propres données des stagiaires si cela est possible.

L'objectif principal de la formation est de susciter auprès des participants une utilisation novatrice des données qu'ils manipulent habituellement. Il s'agit d'exposer des outils ou méthodes qui trouveront une application pratique dans leurs projets de recherche.

L'idée n'est donc pas d'imposer une méthode mais bien de montrer quel est l'éventail des techniques existantes, et ce en fonction des types de données manipulées. Pour cela, plusieurs axes ont été choisis : la visualisation de matrices, la cartographie de données, la visualisation de graphes et le cas particulier des données tridimensionnelles.

Pour compléter ces présentations, une intervention traitera, d'un point de vue épistémologique, la question de la confiance que l'on peut avoir en ces représentations.

Cette formation permettra également de favoriser les échanges et l'émergence de collaboration entre les participants et d'encourager des demandes de formations approfondies sur les différents sujets présentés.

Programme prévisionnel

Lundi 23 septembre (après-midi)

- [Bertrand Jouve](#) (InSHS), *Présentation et mise en perspective de la formation*
- [Jean-Daniel Fekete](#) (INRIA), *Conférence inaugurale*

Mardi 24 septembre

- [Robert Vergnien](#) (CNRS), [Florent Laroche](#) (Ecole Centrale Nantes), [Jean-Louis Kérouanton](#) (Université de Nantes)

La visualisation des données 3D

- [Nicolas Thély](#) (Université de Rennes)

La visualisation des graphes

- [Hélène Noizet](#) (Université Paris 1)

La cartographie

- [Denis Menjot](#) (Université Lyon 2)

L'utilisation des matrices de Bertin

- [Antonio A. Casilli](#) (Telecom-ParisTech)

Quelle confiance apporter à la visualisation de données ? Un regard critique.

Mercredi 25 septembre - Ateliers (liste non définitive)

- Traitement de matrice de données (e.g. Matrice de Bertin)
- Représentation cartographique
- Traitement des graphes
- Préparation des données pour la 3D

Jeudi 26 septembre (matin) - Bilan et perspectives ouvertes par cette formation

- Les outils et les services proposés par la grille Adonis : quelles priorités dans les années à venir ?
- Pour un développement des communautés : quels soutiens ? quelles actions, quelles formations ?

Un site dédié à la formation sera ouvert pour les inscriptions à partir du 25 mars 2013 : <http://anf-visualisation.tge-adonis.fr/>

contact&info

- Nadine Dardenne

Chargée de la communication
et de la structuration des réseaux
nadine.dardenne@tge-adonis.fr

- Pour en savoir plus
www.tge-adonis.fr

la lettre de l'INSHS

- **Directeur de la publication** Patrice Bourdelais
- **Directeur de la rédaction** François-Joseph Ruggiu
- **Responsable éditoriale** Armelle Leclerc armelle.leclerc@cnrs-dir.fr
- **Conception graphique** Sandrine Clérisse & Bruno Roulet, Secteur de l'imprimé PMA
- **Graphisme Bandeau** Valérie Pierre, direction de la Communication CNRS
- **Crédits images Bandeau**
© Photothèque du CNRS / Hervé Théry, Émilie Maj, Caroline Rose, Kaksonen
- **Pour consulter la lettre en ligne**
www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettres-informationINSHS.htm
- **Pour s'abonner / se désabonner**
com-shs@cnrs-dir.fr
- **Pour accéder aux autres actualités de l'INSHS**
www.cnrs.fr/inshs

Institut des sciences humaines et sociales CNRS

• 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 •